

**Service de l'Assemblée
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 20 juin 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT JUIN DEUX MILLE SEIZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du

14 juin 2016. Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59

Monsieur Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence de 18H10 à 19H03 (délibération n°1) et de 23H09 à 02H03 (délibérations n°8 à 77)

Madame Elisa MARTIN, 1^{ère} adjointe, assure la présidence de 19H04 à 23H08 (délibérations n°2 à 7).

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON -
M. Bernard MACRET - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT -
M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - Mme Mondane JACTAT -
M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - M. Vincent FRISTOT -
Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART -
M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marie-
Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE -
Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN -
M. Raphaël MARGUET - M. Pierre MERIAUX - M. Yann MONGABURU - Mme Anne-
Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - M. Guy TUSCHER - Mme Sonia YASSIA -
Mme Anouche AGOBIAN - Mme Sarah BOUKAALA - M. Paul BRON - Mme Jeanne JORDANOV -
M. Olivier NOBLECOURT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - M. Vincent BARBIER -
Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE -
M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Sylvie PELLAT-FINET - Mme Mireille D'ORNANO.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Corinne BERNARD donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 18H10 à 02H03
Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à Mme Christine GARNIER de 01H00 à 02H03
M. Thierry CHASTAGNER donne pouvoir à M. Emmanuel CARROZ de 18H10 à 02H03
M. Pascal CLOUAIRE donne pouvoir à M. Claus HABFAST de 00H47 à 02H03
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à M. Antoine BACK de 18H10 à 02H03
M. Jacques WIART donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 01H02 à 02H03
Mme Marie-Madeleine BOUILLON donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 23H09 à 02H03
M. René DE CEGLIE donne pouvoir à Mme Catherine RAKOSE de 18H10 à 20H56
Mme Claire KIRKYACHARIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 18H10 à 20H07
Mme Bernadette RICHARD-FINOT donne pouvoir à M. Guy TUSCHER de 18H10 à 02H03
M. Jérôme SOLDEVILLE donne pouvoir à Mme Elisa MARTIN de 23H09 à 02H03
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à Mme Kheira CAPDEPON de 21H15 à 02H03
Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 00H40 à 02H03
M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Jeanne JORDANOV de 18H10 à 02H03
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 23H09 à 02H03
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18H10 à 02H03
Mme Sylvie PELLAT-FINET donne pouvoir à Mme Nathalie BERANGER de 23H09 à 02H03
M. Alain BREUIL donne pouvoir à Mme Mireille D'ORNANO de 18H10 à 23H08.

Absent de 19H04 à 23H08 (délibérations n° 2 à 7) : M. Eric PIOLLE

Absents à partir de 23H09 :

M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO.

Secrétaire de séance : M. Raphaël MARGUET

Questions orales :

- Question orale du Conseil citoyen indépendant « A » M. le Maire suspend la séance à 18h17 afin de donner la parole à M. Carlos MARTINS. Reprise de la séance à 18h19. Réponse de M. le Maire.
- Question orale de M. NOBLECOURT. Réponse de M. le Maire.
- Question orale de M. CHAMUSSY. Réponse de M. le Maire.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 23 mai 2016 a été adopté.

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès – Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 1 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application des délibérations de délégation de pouvoirs en date du 14 avril 2014, du 29 février 2016 et du 23 mai 2016.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

M. le Maire quitte la salle du conseil à 19h04.

Mme Elisa MARTIN, 1ère Adjointe, est élue présidente de séance.

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National – Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès.

DELIBERATION N° 2 - (E 029) - FINANCES - Compte de gestion 2015 - Budget principal

Intervention(s): M. SABRI, Mme COMPARAT, M. CHAMUSSY, Mme MARTIN, M. SAFAR, M. CONFESSON, M. MERIAUX, Mme D'ORNANO, Mme JACTAT, M. BRON, Mme TAVEL, Mme BOILEAU, M. CAZENAVE, Mme SALAT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déclarer que l'ensemble des écritures liées à l'exécution du budget 2015 prises en compte dans le compte de gestion 2015 du Budget Principal, hors affectation des résultats antérieurs, dressé par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part
- de préciser que les écritures d'affectation de résultats antérieurs appellent l'observation ci-dessus

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 3 - (E 016) - FINANCES - Compte Administratif 2015 - Budget principal

Intervention(s): M. SABRI, Mme COMPARAT, M. CHAMUSSY, Mme MARTIN, M. SAFAR, M. CONFESSON, M. MERIAUX, Mme D'ORNANO, Mme JACTAT, M. BRON, Mme TAVEL, Mme BOILEAU, M. CAZENAVE, Mme SALAT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2015 du Budget Principal ;
- de constater les résultats de l'exercice tels qu'annexés à la présente délibération

Délibération : Adoptée

Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 4 - (E 030) - FINANCES - Comptes de gestion 2015 - Budgets annexes

Intervention(s): M. SABRI, Mme COMPARAT, M. CHAMUSSY, Mme MARTIN, M. SAFAR, M. CONFESSON, M. MERIAUX, Mme D'ORNANO, Mme JACTAT, M. BRON, Mme TAVEL, Mme BOILEAU, M. CAZENAVE, Mme SALAT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déclarer que les comptes de gestion 2015 des budgets annexes : Cuisine Centrale, Self Clemenceau, Mistral-Eaux Claires, Teisseire-Jeux Olympiques, Activités Economiques, Locaux Culturels, Stationnement, dressés par le Trésorier Principal, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 5 - (E 017) - FINANCES - Compte Administratif 2015 - Budgets Annexes

Intervention(s): M. SABRI, Mme COMPARAT, M. CHAMUSSY, Mme MARTIN, M. SAFAR, M. CONFESSON, M. MERIAUX, Mme D'ORNANO, Mme JACTAT, M. BRON, Mme TAVEL, Mme BOILEAU, M. CAZENAVE, Mme SALAT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2015 de chacun des budgets annexes suivants : Cuisine Centrale, Self Clemenceau, Mistral-Eaux Claires, Teisseire-Jeux Olympiques, Activités Economiques, Locaux Culturels, Stationnement,
- de constater les résultats de l'exercice tels qu'annexés à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

DELIBERATION N° 6 - (E 031) - FINANCES - Compte de gestion 2015 - Régie Lumière.

Intervention(s): M. SABRI, Mme COMPARAT, M. CHAMUSSY, Mme MARTIN, M. SAFAR, M. CONFESSON, M. MERIAUX, Mme D'ORNANO, Mme JACTAT, M. BRON, Mme TAVEL, Mme BOILEAU, M. CAZENAVE, Mme SALAT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de déclarer que le compte de gestion 2015 du Budget Régie Lumière, dressé par le Trésorier Principal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 7 - (E 018) - FINANCES - Compte Administratif 2015 - Régie Lumière

Intervention(s): M. SABRI, Mme COMPARAT, M. CHAMUSSY, Mme MARTIN, M. SAFAR, M. CONFESSON, M. MERIAUX, Mme D'ORNANO, Mme JACTAT, M. BRON, Mme TAVEL, Mme BOILEAU, M. CAZENAVE, Mme SALAT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2015 du Budget Régie Lumière ;

- de constater les résultats de l'exercice tels qu'annexés à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 2 Front National

Mme Elisa MARTIN, présidente de séance, suspend la séance à 22h22 pour la pause repas.

Reprise de la séance à 23h09. M. le Maire reprend la présidence de la séance.

DELIBERATION N° 8 - (A 019) - ENVIRONNEMENT - Plan d'action Air Énergie Climat de la Ville de Grenoble :

- Engagement en niveau 3 du Plan Air Énergie Climat

- Demande de labellisation Cit'ergie

Intervention(s): Mme JACTAT, M. CAZENAVE, M. SAFAR, M. FRISTOT, M. MALBET, M. le Maire,

Un amendement est présenté oralement par Mme JACTAT, celui -ci est adopté à l'unanimité.
--

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le Plan d'action Air-Énergie-Climat de la Ville de Grenoble,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte d'engagement du Plan Air Énergie Climat métropolitain, annexée à la présente délibération, en niveau 3 « j'agis et je me fixe des objectifs quantifiés pour 2020 », pour la Ville de Grenoble,

- d'autoriser Monsieur le Maire à demander le label Cit'ergie et à déposer le dossier au nom de la Ville de Grenoble auprès de la Commission Nationale du Label.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 9 - (A 022) - STATIONNEMENT - Evolution de la politique de stationnement sur voirie

Intervention(s): M. WIART, M. CHAMUSSY, Mme SALAT, M. SAFAR, M. BACK, M. MONGABURU, M. le Maire

Un amendement est présenté par M. WIART, celui-ci est adopté : Pour : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 2 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. TUSCHER, Mme RICHARD-FINOT).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs ci-dessus pour les zones orange, violette et verte à compter du 1er juillet 2016 ;**
- d'adopter les tarifs ci-dessus pour la tarification résident, pour les tickets vendus à compter du 1er juillet 2016 ;**
- d'adopter les tarifs ci-dessus pour la tarification professionnelle à compter du 1er juillet 2016 ;**
- d'expérimenter la généralisation en zones orange et violette du dispositif 20 minutes gratuites jusqu'au 31 décembre 2017 ;**
- de réaffirmer la gratuité du stationnement pour les personnes à mobilité réduite titulaires de la carte de stationnement ;**
- de supprimer la gratuité du mois d'août à compter de l'été 2017 ;**
- de procéder au remboursement du ticket résident pour les bénéficiaires demandeurs entrant dans l'une des situations présentées et présentant l'ensemble des pièces justificatives requises pour leur situation.**

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- 2nd alinéa du dispositif " d'adopter les tarifs ci-dessus pour la tarification résident, pour les tickets vendus à compter du 1er juillet 2016 " : Pour : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains - UDI et Société Civile + 2 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. TUSCHER, Mme RICHARD-FINOT)

- Le reste de la délibération : Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 10 - (E 008) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Protocole égalité des droits.

Intervention(s): M. CARROZ

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 62 - (B 020) - POLITIQUE DE LA VILLE - Opération de renouvellement urbain Grenoble - Mistral Lys Rouge - Restructuration du local commercial 35 rue Anatole France pour la création d'un centre commercial de proximité

Intervention(s): Mme LEMOINE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la participation de la ville de Grenoble, dans le cadre du projet de renouvellement urbain (PRU), à l'opération de restructuration de l'équipement commercial situé en rez-de-chaussée de la résidence "Eole", au 35 rue Anatole France à Grenoble (38100),
- d'attribuer au titre de cette opération une subvention d'équipement d'un montant de 250 000 € maximum à l'Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante à intervenir entre la ville de Grenoble, Grenoble-Alpes Métropole et EPARECA, ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

VOEU relatif à la demande au Préfet de saisir la Chambre Régionale des comptes.

Présenté par le groupe Rassemblement de Gauche et de Progrès.

Intervention(s): M. SAFAR, M. HABFAST, M. CHAMUSSY, M. le Maire.

Vœu : Repoussé.

**Pour : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile
– Contre : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes**

DELIBERATION N° 11 - (E 019) - FINANCES - Budget Principal : Affectation des résultats constatés au compte administratif 2015- Décision modificative n°1- 2016.

Intervention(s): M. SABRI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2015 d'un montant de 5 371 582,12 € (5 232 228.59 € provenant du budget principal et 139353.53 du budget annexe stationnement) à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement, soit 5 454 859.98 € (7 736 793.5 € budget principal-2 281 933.52€ budget annexe stationnement), au compte 1068 ,

- d'approuver la décision modificative ci-annexée qui s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 16 569 445.16 € pour la section de fonctionnement et 41 331 489.41 € pour la section d'investissement.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 12 - (E 020) - FINANCES - Budgets annexes : Affectation des résultats constatés au compte administratif 2015- Décision modificative n°1- 2016.

Intervention(s): M. SABRI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation d'une partie du résultat d'exploitation de 2 235 428.98 € du budget annexe "Activités Economiques" (compte 1068) à la couverture du besoin de la section d'investissement (289 683 €) et le solde soit 1 945 745.98 € en résultat de fonctionnement reporté (compte 002);

-d'approuver la décision modificative n°1 qui s'équilibre à hauteur de 2 225 255.98 € en section d'exploitation et à 2 005 717.79 € en section d'investissement.

- de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de 934 335.37 € du budget annexe "Locaux culturels" en résultat de fonctionnement reporté (compte 002) ;

- d'approuver la décision modificative n°1 qui s'équilibre à hauteur de 934 335.37 € en section d'exploitation et à 2 616 028.96 € en section d'investissement.

- de procéder à l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement de 114 869.10 € du budget annexe "Self Clemenceau" à la couverture du besoin de la section d'investissement soit 26 377.32€ (compte 1068) et le solde soit 88 491.78 € en résultat de fonctionnement reporté (compte 002);

- d'approuver la décision modificative n°1 qui s'équilibre à hauteur de 2 480.00 € en section de fonctionnement et à 31 028.49 € en section d'investissement.

- de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de 282 464.96 € du budget annexe " Teisseire" en résultat de fonctionnement reporté (compte 002);

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe " Teisseire " qui propose un suréquilibre de 282 464.96 € en section de fonctionnement et de 381 163.54 € en section d'investissement.

- de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de - 405 053.07 € du budget annexe "Mistral Eaux claires" en résultat de fonctionnement reporté (compte 002);
- d'approuver la décision modificative n°1 qui s'équilibre à hauteur de 283 749.42 € en section de fonctionnement et à 0 € en section d'investissement.

- de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement de -68 202.73 € du budget annexe "Cuisine centrale" en résultat de fonctionnement reporté (compte 002);
- d'approuver la décision modificative n°1 qui s'équilibre à hauteur de 159 471.18 € pour la section de fonctionnement et à 62 713.45 € en section d'investissement.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 13 - (E 021) - FINANCES - Budget Régie Lumière : Affectation des résultats constatés au compte administratif 2015- Décision modificative n°1- 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de 94 733.09 € du budget Régie Lumière en résultat de fonctionnement reporté (compte 002) ;

- d'approuver la décision modificative n°1 qui s'équilibre à hauteur de 12 000 € en section de fonctionnement et propose un sur équilibre de 27 153 € en section d'investissement (697 987.54 € en recette contre 670 833.59 en dépense).

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 14 - (E 001) - FINANCES - Budget principal : Affectations de subventions sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2016
 BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : **6574** (chapitre 65)

Commission Ressources

ADIF DE L'ISERE	2 000,00
AMIS DE LA FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA DEPORTATION (AFMD)	1 000,00
CRIF - CONSEIL REPRESENTATIF INSTITUTIONS JUIVES DE FRANCE	2 000,00
FNACA - COMITE GRENOBLE FEDE ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE	2 000,00

Commission Ville durable

AURG-AGENCE D'URBANISME DE LA REGION GRENOBLOISE	76 000,00
--	-----------

Commission Ville émancipatrice

AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC JUDO (ASMD)	800,00
AVIRON GRENOBLOIS	19 598,00
COMITE TERRITORIAL DES ALPES DE RUGBY	1 353,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38	9 221,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	200,00
GUC ATHLETISME	3 150,00
GUC GRENOBLE SKI	1 500,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	7 350,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	7 084,00
AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC JUDO (ASMD)	450,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	1 900,00
GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL GRIZZLYS (AGBS)	2 000,00
GRENOBLE ISERE METROPOLE PATINAGE (GIMP)	600,00
LES MONKEY	600,00
PREMIERE COMPAGNIE D'ARC DU DAUPHINE	1 000,00
SPORT DANS LA VILLE	15 000,00
ADIIJ/ASSOC.DEPARTEM. D'INFORMATION & D'INITIATIVE JEUNESSE	31 782,00
AFRIC IMPACT - FEDERATION	879,00
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE/AFEV	15 000,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS	22 515,00
BAJATIERE	
CALLIOPE	5 600,00
CAP BERRIAT	116 835,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	1 860,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	14 834,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	13 653,00
COLLECTIF DES USAGERS DE LA BIFURK - CUB	15 000,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION DEPART. ISERE	6 000,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE MATERNELLE	460,00
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	10 000,00
ENFANTINE	528,00
JEUNES ET NATURE ASS	73 500,00
LA CORDEE	5 318,00
LE PLATEAU	18 119,00
MAISON DES JEUX ASS	18 500,00
MAISON POUR TOUS MPT SAINT LAURENT	19 135,00
ME BACHELARD	12 972,00
ME CLOS D'OR	22 006,00
ME PREMOL	14 661,00

ME TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	7 248,00
MJC ALLOBROGES	19 630,00
MJC ANATOLE FRANCE	15 769,00
MJC EAUX CLAIRES	15 042,00
MJC LUCIE AUBRAC	9 041,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	13 256,00
MJC MUTUALITE	15 862,00
MJC PARMENTIER	20 646,00
MJC PREMOL	3 684,00
PASS - PROMOTION PAR L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE ET SOCIAL (PASS)	1 100,00
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	1 554,00
UNIS-CITE RHONE ALPES/ANTENNE DE GRENOBLE	7 500,00
COUPE ICARE.ORG	10 000,00
IMAGES SOLIDAIRES	1 500,00
LES SENTIERS DU DEVENIR	1 500,00
ALLIANCE GRENOBLE OXFORD	1 800,00
ASS FORMATION DES RURAUX AUX ACTIVITES DU TOURISMES - AFRAT	21 525,00
BIG BANG BALLERS FRANCE	800,00
COLLECTIF DE LA SEMAINE DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE DE GRENOBLE	2 500,00
COMITE DE JUMELAGE GRENOBLE SFAX	6 790,00
TUNISIENS DE L'ISERE CITOYENS DES DEUX RIVES (ATI-CDR)	1 000,00

Commission Ville solidaire et citoyenne

CHEZ POM FLORE ET ALEXANDRE	40 000,00
CROIX ROUGE FRANCAISE/DELEGATION LOCALE DE GRENOBLE	8 040,00
DEPANN'FAMILLES ISERE	37 500,00
ENTRAIDE FAMILIALE, CRECHE COLLECTIVE & HALTE-GARDERIE (AEF)	40 000,00
ET CAETERA (ETC)	3 500,00
FEMMES SDF	20 000,00
LA MARELLE	15 000,00
LA TROTTINETTE DE L'ESPACE ENFANTS	20 000,00
LE FOURNIL	12 500,00
LES MENESTRELS	6 500,00
L'OREILLE DU COEUR	1 200,00
MISSION LOCALE DE GRENOBLE POUR EMPLOI & INSERTION 16/25 ANS	415 000,00
PIROUETTE	6 000,00
RELAIS OZANAM	7 500,00
RESTAURANTS DU COEUR ET RELAIS DU COEUR DE L'ISERE	26 320,00
ROMS ACTION	15 000,00
SOLEXINE ASS	8 000,00
AFFDU/ ASSOC FRANC FEMMES DIPLOMEES DES UNIVERSITES/GRENOBLE	600,00
AFRIC IMPACT - FEDERATION	1 500,00
ALFRED'S/LIBRE & FAMIL. DE RENCONTRES & DETENTE VIGNY MUSSET	500,00
ARC EN CIEL FRANCE MAGHREB	1 500,00
ASS BARATHYM	15 000,00
ASSOCIATION DES HABITANTS DU 30-40	500,00
CINE-VILLENEUVE	1 500,00
COHAMIS / COLLECTIF DES HABITANTS DE MISTRAL	500,00
COLLECTIF D'ASSOCIATIONS ET D'HABITANTS VILLENEUVE DEBOUT	1 500,00
COLLECTIF DES HABITANTS D'ABRY	500,00
COMITE DE LIAISON DES UNIONS DE QUARTIERS DE GRENOBLE (CLUQ)	13 000,00

COMMUNIC'ACTION	1 200,00
IDEES GOURMANDES	500,00
L'AGE D' OR	30 500,00
LES P'TITS PLATS DANS LES GRANDS	500,00
MJC LUCIE AUBRAC	1 000,00
MJC PARMENTIER	5 500,00
OSEZ LE FEMINISME 38	100,00
UNION DE QUARTIER BERRIAT-SAINT-BRUNO - EUROPOLE	1000,00
UNION DE QUARTIER CENTRE GARES	500,00
UNION DE QUARTIER CHAMPIONNET - BONNE - CONDORCET	500,00
UNION DE QUARTIER DE L'ILE VERTE	500,00
UNION DE QUARTIER FOCH, AIGLE, LIBERATION	1 000,00
UNION DE QUARTIER MUTUALITE PREFECTURE	500,00
UNION DE QUARTIER RONDEAU LIBERATION (UQL)	500,00
UNION DE QUARTIER VILLAGE OLYMPIQUE - VIGNY MUSSET	500,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER ABBAYE-JOUHAUX	500,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EAUX CLAIRES/UDHEC	500,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EXPOSITION BAJATIERE	500,00
LE PLATEAU	4 000,00
ADATE	7 500,00
MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE	14 000,00
TUNISIENS DE L'ISERE CITOYENS DES DEUX RIVES (ATI-CDR)	1 000,00
ADATE	1 000,00
ASCOP (ASSOCIATION POUR LA SANTE ET LA CONDITION PHYSIQUE)	1 000,00
ASS DE VALORISATION ET ILLUSTRATION DU PATRIMOINE (AVIPAR)	2 500,00
CLUB COEUR ET SANTE - ASS REGIO DE CARDIOLOGIE DES ALPES	800,00
COUPLES ET FAMILLES DE L'ISERE	3 000,00
FNATH ACCIDENTES DE LA VIE DE L ISERE	1 500,00
JALMALV-GRENOBLE (JUSQU'A LA MORT, ACCOMPAGNER LA VIE)	2 100,00
L'OISEAU BLEU	12 000,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	3 000,00
ODTI (OBSERVATOIRE SUR DISCRIMINATIONS ET TERRITOIRES I ...)	4 500,00
SCLEROSES EN PLAQUES RHONE-ALPES ASS	400,00
TEMPO	2 500,00
UMHIJ-UNION MUTUALISTE POUR HABITAT ET INSERTION JEUNES	1 000,00
TOTAL ARTICLE	1 597 970,00
TOTAL BUDGET	1 597 970,00

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme GIROD de L'AIN, Mme BOUKAALA, M. CLOUAIRE, Mme MARTIN, Mme OLMOS, M. TUSCHER, M. BARBIER, Mme BOILEAU, M. BRON, M. DE CEGLIE, M. BOUZAIENE, M. MACRET, Mme BERNARD, Mme YASSIA, M. BACK, Mme CADOUX, Mme RAKOSE, Mme LEMOINE, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, M. BERTRAND, M. CHASTAGNER, M. MALBET, M. DENOYELLE.

DELIBERATION N° 15 - (E 015) - FINANCES - Autorisations de programmes: création, modification, clôture

Intervention(s): M. MALBET, M. BARBIER, M. BRON, M. CAZENAVE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la création, révision et clôture des AP conformément aux échéanciers inclus dans la présente délibération

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 16 - (E 024) - FINANCES - Révision d'une demande de décharge de responsabilité et remise gracieuse en faveur d'un régisseur suite à mise en débet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par le régisseur pour la régie de recettes et d'avances de Cabaret Frappé à savoir un laissé à charge pour le régisseur d'un montant de 1 099,91 euros.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 17 - (E 032) - FINANCES - Service commun de la Direction Action Territoriale, convention de fonctionnement des régies liées aux activités du CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

**- d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et le CCAS,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.**

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès

DELIBERATION N° 18 - (E 003) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Relations avec les associations - Comité Social - convention de mise à disposition de locaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la signature de la convention de mise à disposition de locaux jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19 - (E 005) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Transformations de postes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations de postes et les augmentations de la quotité horaire des postes à temps non complet figurant dans le tableau ci-annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 20 - (E 009) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Information sur deux conventions de mise à disposition partielle de deux agents de la Ville de Grenoble auprès de l'Association CAF Jeune en montagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la mise à disposition partielle à titre onéreux de :

. Monsieur Philippe FAUCHEUX auprès de l'Association CAF Jeune en montagne à hauteur de 10 % de son temps de travail à compter du 1er juillet 2016 pour une durée de trois ans ;

. Monsieur Laurent CHAFFIOTTE auprès de l'Association CAF Jeune en montagne à hauteur de 50 % de son temps de travail à compter du 1er juillet 2016 pour une durée de trois ans.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 21 - (E 025) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Demandes de protection fonctionnelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Il est proposé au conseil municipal de décider :

- de mettre en œuvre la protection fonctionnelle sollicitée par les agents et de prendre en charge les frais de procédures et honoraires d'avocat dus par la collectivité pour les faits suivants :
- faits en date du 14/05/2016
- faits en date du 02/05/2016
- faits en date du 02/05/2016
- faits en date du 14/05/2016
- faits en date du 10/05/2016
- faits en date du 17/05/2016
- faits en date du 14/05/2016
- faits en date du 05/11/2013
- faits en date du 14/05/2016

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22 - (E 014) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Remise gracieuse de dette

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder une remise gracieuse de dette à un agent territorial pour un montant de 636,02 euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 23 - (E 028) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Extension du service commun "Accompagnement vers l'emploi".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention amendée relative au service commun avec la Métropole et les communes de Herbeys, Poisat, Gières, Eybens et Domène.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

<p>Un amendement est présenté par Mme TAVEL, celui-ci est adopté à l'unanimité. Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile</p>
--

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Colloque National Villes-Santé sur le thème "Territoires et Santé : quel enjeux ?"

- le 31 mai 2016 à Aix les Bains - M. JACTAT

Le numérique au secours de la démocratie ? enquête réalisée pour l'association Doc Forum au printemps du livre 2016

- le 2 juin 2016 à Lyon - P. CLOUAIRE

Visite du site "Le Corbusier" de Firminy-vert

- le 8 juin 2016 à Firminy - M. JULLIAN

Cérémonies commémoratives du 72ème anniversaire des Combats du Vercors Nord

72ème anniversaire des Combats de Valchevrière (Vercors)

- le 13 juin 2016 à Villard de Lans et St Nizier du Moucherotte - M. JULLIAN

Conseil d'Administration de l'Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale de l'Isère

- le 14 juin 2016 à Bourgoin-Jallieu - A. DENOYELLE

Travail sur le réseau énergie des 2 villes

- les 15 et 16 juin à Halle (Allemagne) - V. FRISTOT

Travail sur le réseau énergie des 2 villes

- du 15 au 17 juin à Halle (Allemagne) - E. PIOLLE

Visite des toitures et façades végétalisées de Lausanne

- le 17 juin 2016 à Lausanne (Suisse) - L. LHEUREUX

76ème anniversaire de l'Appel du Général de Gaulle

- les 17 et 18 juin 2016 à Paris - M. JULLIAN

Journée qualité de l'Air organisée par le RFVS (Réseau Français des Villes Santé)

- les 22 et 23 juin 2016 à Paris - M. JACTAT

Réunion du comité d'engagement de l'ANRU

- le 23 juin 2016 à Paris - E. PIOLLE

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile

DELIBERATION N° 25 - (E 011) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - Groupement de commandes entre la ville de Grenoble, le centre communal d'action sociale (CCAS) de Grenoble et Grenoble-Alpes Métropole - Logiciel de gestion des marchés publics
Intervention(s): M. CAZENAVE, Mme OLMOS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de groupement de commandes.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26 - (E 013) - ADMINISTRATION GENERALE - Nouvelles règles internes relatives à la passation des marchés publics : précisions relatives à la Commission d'Appel d'Offres.
Intervention(s): M. SAFAR, Mme OLMOS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de remplacer ce paragraphe :

"D'autoriser la commission d'appel d'offres à se réunir sans conditions de quorum pour rendre un avis sur l'attribution des marchés publics et des accords cadres passés selon la procédure adaptée ainsi que leurs avenants, à partir de 90 000 euros HT pour une famille homogène de fournitures et de services ou pour une opération de travaux. Toutefois la commission d'appel d'offres peut être sollicitée pour rendre un avis sur tout marché et accord-cadre passé une procédure adaptée et sur les marchés subséquents dès lors que les élus l'estiment nécessaire"

Par le paragraphe suivant :

- d'autoriser la commission d'appel d'offres à se réunir pour rendre un avis sur l'attribution des marchés publics et des accords cadres passés selon la procédure adaptée ainsi que leurs avenants, à partir de 90 000 euros HT pour une famille homogène de fournitures et de services ou pour une opération de travaux. Toutefois la commission d'appel d'offres peut être sollicitée pour rendre un avis sur tout marché et accord-cadre passé une procédure adaptée et sur les marchés subséquents dès lors que les élus l'estiment nécessaire.

Délibération : Adoptée

Pour: 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 27 - (E 027) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention de mise à disposition d'un local de stockage avec l'association "collectif du défilé des carnavaux"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition du local, convention ci-annexée;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée

Pour: 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 28 - (E 006) - DOMAINE PUBLIC - Palais des Sports Pierre Mendès France : convention d'occupation du domaine public avec Gérard Drouot Productions SA
Intervention(s): M. SAFAR, M. BERTRAND

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la mise à disposition du Palais des sports Pierre Mendès France au profit de la société Gérard Drouot Productions SA pour l'accueil du concert du groupe « LES INSUS » le 30 septembre 2016;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public afférente à cette manifestation.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 29 - (E 026) - DOMAINE PUBLIC - Festival Cabaret Frappé du 9 au 16 juillet 2016 - convention d'occupation du domaine public - buvette

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'occupation du domaine public pour une activité de buvette pendant le festival Cabaret Frappé au Jardin de Ville du 9 au 16 juillet 2016 (à l'exception du 10 juillet 2016 qui n'est pas un jour d'exploitation), par l'association Retour de Scène-Dynamusic moyennant une redevance de 44 800 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 30 - (A 001) - LOGEMENT SOCIAL - Mise en oeuvre de la location active à Grenoble en 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole de mise en oeuvre de la location active à Grenoble pour l'année 2016.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31 - (A 003) - URBANISME AMENAGEMENT - Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné : Acquisitions, cessions et gestion des réserves foncières en portage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander à l'EPFL - D de céder à la SAEIM Grenoble Habitat ou toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle le bien situé 85 Cours de la Libération à Grenoble, cadastré section EO n° 25, pour un prix de sortie estimé d'environ 394 259 euros HT ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention de portage précisant les modalités de sortie de ce bien, si cela s'avère nécessaire ;

- de demander à l'EPFL - D d'autoriser la SAEIM Grenoble Habitat ou toute autre personne morale habilitée à se substituer à elle à lancer des études et à déposer toute demande d'occupation du droit des sols sur le tènement situé 85 Cours de la Libération à Grenoble, cadastré section EO n°25 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Délibération : Adoptée

Pour: 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme GARNIER).

DELIBERATION N° 32 - (A 004) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Opération de réhabilitation du Lys Rouge : Prolongation de la durée des baux à construction entre Ville de Grenoble et ACTIS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la prolongation de la durée des deux baux à construction signés entre la Ville de Grenoble et ACTIS les 26 novembre et 26 décembre 1982, portant sur les parcelles cadastrées HP numéro 21 et HR numéro 84, pour s'achever le 31 décembre 2 050 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette prolongation et notamment les avenants aux baux à construction.

Délibération : Adoptée

Pour: 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 33 - (A 006) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM InnoVia - Opération Bouchayer-Viallet - Approbation du compte-rendu financier 2015, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 10 au cahier des charges annexé à la convention de concession et des participations de la Ville de Grenoble pour 2016 et 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé de la Zac Bouchayer-Viallet, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2015 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 28 avril 2016 ;

- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes de l'opération, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 28 avril 2016 ;

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité 2015, ci-annexé ;

- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Zac Bouchayer-Viallet :

- pour 2016 : 1 300 000 euros HT maximum, versés sous forme d'avances sur vente des équipements publics.

- pour 2017 : 800 000 euros HT maximum, versés sous forme d'avances sur vente des équipements publics.

- d'approuver l'avenant n°10 au cahier des charges annexé à la convention de concession d'aménagement ;

- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Pour: 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 34 - (A 024) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM InnoVia - Opération Presqu'île - Approbation du compte-rendu financier 2015, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n°6 au cahier des charges annexé à la convention de concession et des participations de la ville de Grenoble pour 2016 et 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé de la Zac Presqu'île, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2015 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 28 avril 2016 ;

- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 28 avril 2016 ;

- d'approuver le compte-rendu annuel d'activité 2015 ci-annexé ;

- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Zac de la Presqu'île :

- pour 2016 : à 1 771 000 euros HT maximum, versés sous forme d'avances sur vente des équipements publics

- pour 2017 à : 1 960 000 euros HT maximum, versés sous forme d'avances sur vente des équipements publics

- d'approuver l'avenant n°6, ci-annexé, au cahier des charges annexé à la convention de concession d'aménagement ;

- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Pour: 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 35 - (A 007) - URBANISME AMENAGEMENT - SPL SAGES - Opération ZAC BEAUVERT - Approbation du compte-rendu financier 2015, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n°9 au traité de concession d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2015 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 28 avril 2016 ;

- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé ;

- d'approuver le compte rendu annuel 2015 à la collectivité ci-annexé ;

- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Beauvert : pour 2016 aucune participation, versée sous forme d'avance, n'est prévue ;

- d'approuver l'avenant n°9 au traité de concession publique d'aménagement, ci-annexé ;

- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Pour: 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 36 - (A 008) - URBANISME AMENAGEMENT - SPL SAGES - Opération Châtelet - Approbation du compte-rendu financier 2015, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 5 à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2016 et 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2015 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé,**
- **d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé,**
- **d'approuver le compte rendu annuel 2015, ci-annexé ;**
- **de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Châtelet :**
Pour 2016 : un montant maximum de 1 358 951 €HT.
Pour 2017 : un montant maximum de 360 205 €HT.
- **d'approuver l'avenant n°5 à la convention de concession d'aménagement, ci-annexé ;**
- **d'autoriser le Maire à signer cet avenant.**

Délibération : Adoptée

Pour: 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 37 - (A 009) - URBANISME AMENAGEMENT - SPL SAGES - Opération ZAC de Bonne - Approbation du compte-rendu financier 2015, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 11 au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2015 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, ci-annexé,**
- **d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé,**
- **d'approuver le compte rendu annuel 2015 ci-annexé ;**
- **d'approuver l'avenant n°11 au cahier des charges de la convention publique d'aménagement, ci-annexé ;**
- **d'autoriser le Maire à signer cet avenant.**

Délibération : Adoptée

Pour: 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 38 - (A 010) - URBANISME AMENAGEMENT - SPL SAGES - Opération ZAC Vigny-Musset - Approbation du compte-rendu financier 2015, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 16 annexé à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2016 et 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2015 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser et tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SPL SAGES le 28 avril 2016 ;

- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SPL SAGES le 28 avril 2016 ;

- d'approuver le compte rendu annuel 2015 ci-annexé ;

- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération ZAC Vigny-Musset :

- pour 2016 : un montant maximum de 4 168 930 euros HT, versé sous forme d'avance sur vente d'équipements publics

- pour 2017 : 0 euro.

- d'approuver l'avenant n°16 au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement, ci-annexé ;

- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Pour: 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 39 - (A 011) - URBANISME AMENAGEMENT - SPL SAGES - Opération d'aménagement urbain Rivail / Jeux Olympiques - Approbation du compte-rendu financier 2015, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 3 au cahier des charges annexé à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2016 et 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2015 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser ;

- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des

dépenses de l'opération, ci-annexé,

- d'approuver le compte rendu annuel 2015 ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Rivail - Jeux Olympiques ;
- pour 2016 : un montant maximum de 100 000 euros HT.
- pour 2017 : un montant maximum de 94 400 euros HT.
- d'approuver l'avenant n°3 au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Pour: 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 40 - (A 025) - URBANISME AMENAGEMENT - SPL SAGES - Opération ZAC Flaubert - Approbation du compte rendu financier 2015, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n°5 annexé à la convention de concession d'aménagement et des participations de la ville de Grenoble pour 2016 et 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2015 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser et tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SPL SAGES le 28 avril 2016 ;
- d'approuver le plan de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, ci-annexé, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SPL SAGES le 28 avril 2016 ;
- d'approuver le compte rendu annuel 2015 ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations de la ville de Grenoble pour l'opération Zac Flaubert : pour 2016 : une participation de 900 000 €HT et 2017, une participation de 900 000 € HT ;
- d'approuver l'avenant n°5 au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée

Pour: 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 41 - (A 014) - ENERGIE - Augmentation de capital de la SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE (SPL OSER) ; autorisation au représentant à l'assemblée générale extraordinaire de voter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser son représentant aux assemblées générales de la SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE (SPL OSER) à voter en faveur de la délégation par l'assemblée générale au conseil d'administration de l'organisation d'augmentations de capital ayant les caractéristiques suivantes :

- Montant maximum global des augmentations : quatre millions d'euros (4 000 000 €) ;**
- Durée maximum de la délégation : 26 mois ;**
- Ladite délégation comportant pouvoir pour le conseil d'administration, à l'occasion de chaque augmentation, de modifier les deux premiers alinéas de l'article 6 CAPITAL SOCIAL - APPORTS des statuts afin d'y faire figurer le nouveau capital qui résultera de chaque augmentation réalisée dans le cadre ci-dessus autorisé, ainsi que le troisième alinéa de l'article 14 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION afin de pouvoir attribuer aux actionnaires participant aux augmentations tout siège d'administrateur qui pourra résulter de la proportion de capital qu'ils détiendront, soit individuellement, soit en augmentant le nombre de sièges attribués à l'assemblée spéciale.**

Délibération : Adoptée

Pour: 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès.

DELIBERATION N° 42 - (A 013) - ENERGIE - Travaux d'économie d'énergie sur le patrimoine municipal - Cession des certificats d'économies d'énergie 2016/2017 - Convention avec GEG Source d'Energies et la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention sur la valorisation des certificats d'économies d'énergie engendrés par les travaux d'amélioration énergétique sur le patrimoine municipal**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée, passée avec GEG Source d'Energies et la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour: 41 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (M. FRISTOT).

DELIBERATION N° 43 - (A 017) - ENERGIE - Prise de participation au capital de la SAS Energ'Y Citoyennes

Intervention(s): M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'agréer la prise de participation de la Ville de Grenoble dans le capital de la SAS "Energ'Y Citoyennes" à hauteur de 10 000 €, représentant 100 parts sociales,
- de désigner Monsieur Raphaël MARGUET en tant que représentant de la Ville de Grenoble au sein de l'assemblée générale de la SAS Energ'Y Citoyennes,
- et de l'autoriser en tant que représentant de la Ville de Grenoble, à signer les statuts de la SAS Energ'Y Citoyennes.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- Sur la désignation de M. MARGUET : adoptée à l'unanimité. Pour : 39 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile + 3 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme GARNIER, M. FRISTOT, M. le Maire).

- Le reste de la délibération : Pour : 39 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Contre : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile - Ne prennent pas part au vote : 3 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes (Mme GARNIER, M. FRISTOT, M. le Maire).

DELIBERATION N° 44 - (A 016) - ENVIRONNEMENT - Rachat de métaux par la société DERICHEBOURG - PURFER suite à l'enlèvement par le service Propreté Urbaine des métaux mis au rebus par les services techniques de la ville de Grenoble. Modification du tiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention entre la Société DERICHEBOURG - PURFER et la ville de Grenoble pour le remboursement des coûts liés à la récupération de métaux par ladite société;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant à la convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 45 - (A 026) - VILLE DE DEMAIN - Participation de la ville de Grenoble au Programme d'Investissement d'Avenir « Villes et territoires durables ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la ville de Grenoble à la convention cadre de maturation conclue entre l'ANRU et Grenoble-Alpes Métropole, pour la mise en œuvre du Programme d'Investissement d'Avenir " Villes et territoires durables " ;
- d'approuver les termes de la convention attributive de subvention à passer entre l'ANRU et la ville de Grenoble, pour le financement de l'étude " Conception et déploiement d'un bouquet de services associé au logement ", prévue dans le cadre du PIA " Villes et territoires durables " ;
- d'autoriser le versement, par la ville de Grenoble, d'une subvention d'un montant de 3 750 €

maximum à Grenoble-Alpes Métropole, pour la réalisation de l'étude " Excellence énergétique et qualité d'usage des opérations de réhabilitation ", également prévue au titre du PIA ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la lettre d'adhésion de la Ville à la convention cadre de maturation conclue entre l'ANRU et Grenoble-Alpes Métropole, la convention attributive de subvention pour le financement de l'étude " Conception et déploiement d'un bouquet de services associé au logement ", ainsi que tout autre document se rapportant au dossier, et à solliciter tout financement.

Délibération : Adoptée

Pour: 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 46 - (B 001) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention de mise à disposition de locaux à l'Association Dauphinoise de formation à l'emploi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la mise à disposition gratuite des locaux situés 4 quai des Allobroges à l'association Dauphinoise pour la Formation à l'Emploi (A.D.F.E.),
- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition des locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Dauphinoise pour la Formation à l'Emploi (A.D.F.E.),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe de cette délibération.

Délibération : Adoptée

Pour: 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 47 - (B 002) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention de mise à disposition de locaux à l'Association GRENOBLE SOLIDARITE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la mise à disposition gratuite des locaux situés 2 rue Hyppolite Muller à l'association Grenoble Solidarité,
- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition des locaux entre la Ville de Grenoble et Grenoble Solidarité
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe de cette délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 48 - (B 019) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et le Comité de Liaison des Unions de Quartiers de Grenoble (CLUQ).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et le Comité de Liaison des Unions de Quartiers de Grenoble (CLUQ),**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération,**
- **de verser au Comité de Liaison des Unions de Quartiers de Grenoble (CLUQ), une subvention de fonctionnement de 13 000€ pour l'année 2016.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 49 - (B 021) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Convention pluriannuelle entre la Ville de Grenoble et la Mission Locale de Grenoble portant sur les années 2016 à 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'accorder à la Mission Locale de Grenoble pour l'année 2016, une subvention de fonctionnement d'un montant de 415 000 € au titre de la politique d'insertion.**
- **d'autoriser le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. BARBIER, Mme BOILEAU, M. BRON, M. CLOUAIRE, Mme MARTIN, M. TUSCHER.

DELIBERATION N° 50 - (B 004) - ACTION SOCIALE - Conventions entre la Ville de Grenoble, le Mouvement Français pour le Planning Familial et l'Association de Gestion des Centres de Sante relatives au fonctionnement des Centres de Planification et d'Education Familiale Inter-Quartiers gérés par la Ville de Grenoble pour le compte du CCAS de Grenoble - Année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions passées entre la Ville de Grenoble, le Mouvement Français pour le Planning Familial et l'Association de Gestion des Centres de Sante relatives au fonctionnement des Centres de Planification et d'Education Familiale Inter-Quartiers gérés par la Ville de Grenoble pour le compte du CCAS de Grenoble pour l'année 2016,**
- **d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et le Département de l'Isère et le versement par celui-ci à la Ville de Grenoble d'une subvention de 152 000€**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions telles que soumises en annexes à la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51 - (B 005) - ACTION SOCIALE - Convention entre la Ville de Grenoble et l'UIAD (Université Inter Ages du Dauphiné) pour la mise en place d'une aide pour les personnes âgées de plus de 60 ans, non imposables - Année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et l'UIAD (Université Inter Ages du Dauphiné),**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 52 - (B 016) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association « L'Age d'Or ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention passée entre la Ville de Grenoble et l'association L'Age d'Or,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération,**
- **d'attribuer à l'association L'Age d'Or, une subvention de fonctionnement de 30 500€ pour l'année 2016.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 53 - (B 007) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens à passer avec l'association Dépann'Familles Isère

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser le versement à l'association Dépann'Familles Isère d'une subvention de fonctionnement de 37 500€ pour l'année 2016;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Dépann'Familles ci-jointe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 54 - (B 008) - ACTION SOCIALE - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Chez Pom Flore et Alexandre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 euros;**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer pour 2016 l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'association « Chez Pom Flore et Alexandre » ci-joint.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 55 - (B 009) - ACTION SOCIALE - Avenant à la convention d'objectifs et de moyens du 17 novembre 2014 passée avec l'Association d'Entraide Familiale (AEF)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement à l'Association Entraide Familiale (AEF) d'une subvention de fonctionnement de 40 000€ pour l'année 2016;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, pour 2016, l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens signée entre la Ville de Grenoble et l'Association Entraide Familiale.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 56 - (B 010) - ACTION SOCIALE - Subventions aux associations oeuvrant dans le secteur de la précarité sociale.
Intervention(s): M. CAZENAVE, M. DENOYELLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et la Croix Rouge française - Unité locale de Grenoble,**
- d'autoriser le versement à la Croix Rouge française - Unité locale de Grenoble d'une subvention de fonctionnement de 5 640€ et d'une subvention de projet à hauteur de 2 400€ en 2016,**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et l'association le Fournil,**
- d'autoriser le versement à l'association le Fournil d'une subvention de fonctionnement de 12 500€**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Grenoble et Les Restaurants et Relais du Cœur**
- d'autoriser le versement aux Restaurants et Relais du Cœur d'une subvention de fonctionnement de 26 320€ en 2016.**

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- Sur les subventions pour les associations "La Croix - Rouge française " et "Les Restaurants et Relais du Coeur " : Pour: 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

- Le reste de la délibération : adopté à l'unanimité.

L'élue citée ci-après n'a pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elle a la qualité d'administrateur : Mme RAKOSE

DELIBERATION N° 57 - (B 015) - ACTION SOCIALE - Conditions financières des locations des salles de réunions municipales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter à compter du 01/09/2016 les nouvelles conditions de mise à disposition des salles municipales,
- de fixer les nouvelles conditions financières qui s'appliquent, pour les salles dont la liste est jointe en annexe 1, aux utilisateurs ayant une vocation commerciale ou professionnelle, ainsi que pour les syndicats de copropriété, soit :
 - * salles de réunions de moins de 100 places :
 - location pour 2 heures et entretien : 15 euros
 - location pour 4 heures et entretien : 26 euros
 - * salles de réunions de plus de 100 places :
 - location pour 2 heures et entretien : 51 euros
 - location pour 4 heures et entretien : 97 euros
- de dire que ces conditions financières s'appliqueront, durant les périodes d'établissement des comptes de campagne, à tous les partis politiques, mouvements et associations à caractère politique, ainsi qu'aux candidats ou à leurs mandataires financiers, pour trois (3) salles de réunions dont la liste figure en annexe 1.

Délibération : Adoptée

Pour: 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 58 - (B 018) - ACTION SOCIALE - Avenants Financiers concernant les associations Maison de Quartier Parmentier et MJC Lucie Aubrac, exerçant dans les champs de la citoyenneté, de la vie des quartiers et du développement des territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser aux associations citées ci-dessus les subventions afférentes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants financiers tels que soumis en annexes à la délibération.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme YASSIA, M. MALBET, M. DE CEGLIE, Mme COMPARAT.

DELIBERATION N° 59 - (B 006) - SANTE PUBLIQUE - Avenants financiers aux conventions passées entre la Ville de Grenoble et des associations menant des actions de santé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants ci-annexés ;
- d'autoriser le versement des subventions suivantes :
 - 1 000 euros à l'association Adate
 - 4 500 euros à l'association ODTI
 - 3 000 euros à la MJC Abbaye

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. COUTAZ, M. BACK, M. BERTRAND.

DELIBERATION N° 60 - (B 003) - SANTE PUBLIQUE - Financement d'actions entre la ville de Grenoble et l'Agence Régionale de Santé Rhône Alpes au sujet d'actions de prévention en santé publique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention attributive de subvention avec l'ARS relative au projet « Dépister et diagnostiquer les troubles du langage chez les enfants scolarisés en maternelle » ci-annexée, et de percevoir la somme de 25 000€ concernant cette action
- d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir la somme de 14 000 € concernant l'action "Plateforme d'alerte et de prévention"

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 61 - (B 013) - PREVENTION SECURITE - Subvention sur projet au titre de la prévention de la délinquance - Association le Plateau - 15 rue Albert Thomas - Convention entre la ville de Grenoble et l'association - Avenant financier 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à l'association le Plateau, au titre de l'année 2016, une subvention de 4 000 € pour l'action "le 15",

- d'approuver les termes de l'avenant financier joint à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme GIROD de L'AIN, M. BOUZAIENE.

DELIBERATION N° 63 - (C 003) - SPORT - Convention générale d'objectifs et de moyens avec l'association Mistral Football Club et avenants financiers avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2016

Intervention(s): M. CAZENAVE, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention générale d'objectifs et de moyens avec l'association Mistral Football Club et les avenants financiers avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention générale d'objectifs et de moyens avec l'association Mistral Football Club ainsi que les avenants financiers annexés à la présente délibération ;

- de dire que le montant des subventions est intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- Sur les subventions pour les associations "Aviron Grenoblois", "Entente Athlétique Grenoble 38", "Sport dans la Ville " et "Trampoline Club du Dauphiné " : Pour: 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

- Le reste de la délibération : adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 64 - (C 004) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux Opérateurs du secteur culturel : Conventions de mise à disposition de locaux avec l'association "CREARC".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux à l'association "CREARC" ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions jointes en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 65 - (C 005) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble : Conventions - Classes à Horaires Aménagés en théâtre au collège Lucie Aubrac - Licence de musicologie avec l'Université Grenoble Alpes - UFR de sciences humaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des conventions jointes en annexe ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 66 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble : Approbation d'une acquisition pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver l'acquisition 2016 d'un python birman (*Python bivittatus*) naturalisé et son squelette monté (2 pièces) pour un budget total de 3 633 €H.T. (4 360 €TTC).**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 67 - (C 007) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Convention de partenariat avec Radio France Bleu Isère - saison 2016-2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et Radio France Bleu Isère, concernant la promotion et la communication des spectacles du Théâtre municipal pour la programmation 2016-2017 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 68 - (C 010) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Convention de coopération de bibliothéconomique, professionnelle et culturelle avec la Bibliothèque Publique d'Information (BPI)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la convention de coopération de bibliothéconomique, professionnelle et culturelle avec la Bibliothèque Publique d'Information (BPI) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, ci-jointe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 69 - (C 009) - MONTAGNE - Mises à disposition de locaux sis 14 rue de la République à l'association "Smile in Events" et au Comité Départemental de l'Isère de la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de proroger la mise à disposition d'un local à l'association "Smile in Events" et d'accorder la mise à disposition d'un local au Comité Départemental de l'Isère de la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne, les deux locaux étant situés au 14 rue de la République à Grenoble**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mises à disposition jointes en annexes.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 70 - (C 013) - JEUNESSE - Attribution de bourses BAFA et de bourses dans le cadre du Fonds Initiatives Jeunesse

Intervention(s): M. CAZENAVE, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'attribuer une bourse FIJ, pour le montant indiqué, à la personne dont le nom et le descriptif du projet figurent à l'annexe 1;**
- **d'attribuer des bourses BAFA, pour les montants indiqués, aux 7 personnes dont les noms figurent en annexe 1.**

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- **Bourses BAFA : adopté à l'unanimité.**
- **Bourses FIJ : Pour: 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile**

DELIBERATION N° 71 - (C 014) - AFFAIRES SCOLAIRES - Participation de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement de la Classe d'Inclusion Scolaire (CLIS) de Meylan -Année 2014-2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention fixant la participation de la ville de Grenoble aux frais de scolarisation des élèves grenoblois ayant fréquenté en 2014-2015 une CLIS à Meylan.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 72 - (C 015) - VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution de subventions aux associations socioculturelles : associations Jeunesse et associations Ressources pour l'année 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) les avenants financiers correspondants (annexe 2) ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Abstention : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BOUKAALA, M. CLOUAIRE, Mme GIROD de L'AIN, Mme MARTIN, Mme OLMOS, M. TUSCHER, M. DE CEGLIE, Mme BERNARD, Mme YASSIA, M. BACK, Mme CADOUX, Mme RAKOSE, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, M. BERTRAND, M. CHASTAGNER, Mme BOILEAU, M. MALBET.

DELIBERATION N° 73 - (C 008) - RELATIONS INTERNATIONALES - Convention avec l'AFRAT (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme), opérateur de la ville de Grenoble, dans le cadre de sa coopération avec la ville de Sevan (Arménie) : appui à un tourisme durable, facteur de développement local.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de coopération entre la ville de Grenoble et l'AFRAT (Association pour la Formation des Ruraux aux Activités du Tourisme), opérateur de la ville de Grenoble, dans le cadre de sa coopération avec la ville de Sevan en Arménie ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'AFRAT, la convention annexée à la présente délibération ;
- de verser à l'AFRAT, une subvention d'un montant de 21 525 euros au titre de l'année 2016, pour la mise en oeuvre du programme d'actions en matière de développement touristique. Ce montant est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 74 - (C 002) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention de mise à disposition des locaux du site d'Echarlière à la Société par Actions Simplifiée PAT-MAT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les termes de la convention de mise à disposition de locaux avec la SAS PAT-MAT, jointe en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Abstention : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 75 - (C 016) - RESTAURATION - Convention d'accueil des personnels travaillant à la Maison de la Nature et de l'Environnement de l'Isère (MNEI) au Self CLEMENCEAU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la MNEI la convention annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 76 - (C 017) - RESTAURATION - Adoption des tarifs de la restauration municipale (cuisine centrale et self Clémenceau)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs de la restauration municipale qui entreront en vigueur à compter du 1er juillet 2016,**
- d'approuver la convention-cadre jointe en annexe 3, laquelle n'entre pas dans le cadre des paragraphes A et B de la présente délibération,**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions établies ultérieurement sur le modèle de la convention-cadre ci-jointe.**

Délibération : Adoptée

Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes + 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès - Contre : 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

DELIBERATION N° 77 - (G 002) - ADMINISTRATION GENERALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble au sein des conseils d'écoles : Ecole primaire Léon Jouhaux ; Ecole élémentaire Christophe Turc ; Ecole maternelle Marie Reynoard - Modifications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

*** Ecole primaire Léon Jouhaux**

- de désigner un représentant titulaire de la ville de Grenoble au conseil d'école primaire Léon Jouhaux :

Conseil d'école :

- Monsieur Thierry CHASTAGNER

*** Ecole élémentaire Christophe Turc**

- de désigner un représentant titulaire de la ville de Grenoble au conseil d'école élémentaire Christophe Turc :

Conseil d'école

- Monsieur Bernard MACRET

*** Ecole maternelle Marie Reynoard**

- de désigner un représentant titulaire de la ville de Grenoble au conseil d'école maternelle Marie Reynoard :

Conseil d'école

- Madame Laurence COMPARAT

Délibération : Adoptée

Votes séparés :

- Sur les désignations : adopté à l'unanimité. Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

- Le reste de la délibération : adopté à l'unanimité. Pour : 42 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes - Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de la Gauche et de Progrès + 7 Les Républicains -UDI et Société Civile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 02H03

ANNEXE(S)

Numéro	Procédure	Service prescripteur	Type de marché	Intitulé	Objet détaillé	Attributaire	Code postal	Ville	Montant en € HT	Type de prix	Durée	Date de signature par la Ville
16AF023	MN	Droits de voirie	Fournitures et Services	Fourniture de klis pour la centralisation et le paiement par carte bleue sur les horodateurs	La Ville souhaite apporter des modifications à son parc d'horodateurs sur les zones de stationnement rotatives (zones oranges et violettes). Ces modifications doivent permettre une mixité des modes de paiement (espèces et carte bancaire) et la mise en œuvre de la gestion technique centralisée des horodateurs. Ce marché a pour objet la fourniture et la pose du matériel nécessaire à ces évolutions, ainsi que les services de gestion des paiements CB et de la centralisation	PARKEON	75015	PARIS	Minimum : 1 200 000,00 Maximum : 2 300 000,00	Prix unitaires avec minimum et maximum	4 ans	12/04/2016
16AT006	MAPA < 209 000 € HT	Espaces Verts	Travaux	Place Charles Duillin Aménagement des espaces verts et de trois aires de jeux Lot 01 - Structuration des espaces verts	Aménagement paysager de la place Charles Duillin avec création de zone de rencontre et d'espaces ludiques	SPORT ET PAYSAGES	38360	SASSENAGE	73 423,48	Prix global et forfaitaire	10 semaines + période de confortement	25/04/2016
16AT007	MAPA < 209 000 € HT	Espaces Verts	Travaux	Place Charles Duillin Aménagement des espaces verts et de trois aires de jeux Lot 02 - Aires de jeux	Aménagement paysager de la place Charles Duillin avec création de zone de rencontre et d'espaces ludiques	SAS TARVEL	69747	GENAS	30 326,30	Prix global et forfaitaire	3 semaines	25/04/2016
15A3668	MAPA < 209 000 € HT	Propreté urbaine / 3A	Travaux	Réensablage d'espaces canins de la ville de Grenoble	Changement du substrat de 68 espaces canins	ISERE CLEAN	38320	POISAT	Maximum : 35 000,00	Prix unitaires avec maximum	1 an	25/04/2016
15A383	MAPA < 207 000 € HT	Police Municipale / 3A	Fournitures et Services	Enlèvement des véhicules en infraction sur le territoire de la ville de Grenoble ou terrains lui appartenant ainsi que dans les lieux privés sur réquisition Lot 01 - Enlèvement, transport, dépôt à la fourrière municipale de Grenoble 1er titulaire du lot	Voir intitulé	ETS REDA	38120	LE FONTANIL	Maximum par an : 21 000,00	Prix unitaires avec maximum	1 an reconductible 1 an	20/04/2016
15A383	MAPA < 207 000 € HT	Police Municipale / 3A	Fournitures et Services	Enlèvement des véhicules en infraction sur le territoire de la ville de Grenoble ou terrains lui appartenant ainsi que dans les lieux privés sur réquisition Lot 01 - Enlèvement, transport, dépôt à la fourrière municipale de Grenoble 2ème titulaire du lot	Voir intitulé	PRAT SERVICE DEPANNAGE	38400	SAINT-MARTIN-D'HERES	Maximum par an : 21 000,00	Prix unitaires avec maximum	1 an reconductible 1 an	20/04/2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2016
RENDU ACTE - MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

15A384	MAPA < 207 000 € HT	Police Municipale / 3A	Fournitures et Services	Enlèvement des véhicules en infraction sur le territoire de la ville de Grenoble ou terrains lui appartenant ainsi que dans les lieux privés sur réquisition Lot 02 - Enlèvement, transport, dépôt et gardiennage chez le titulaire	Voir intitulé	ETS REDA	38120	LE FONTANIL	Maximum par an : 82 000,00	Prix unitaires avec maximum	1 an reconductible 1 an	20/04/2016
16P117	MAPA < 90 000 € HT	3A	Prestations intellectuelles	Fêtes de tulles Mission d'assistance pour la direction technique de l'évènement	La ville de Grenoble organise la 2ème fête des tulles, version actuelle de la journée des Tulles de 1788, le 4 juin prochain à Grenoble La Ville a décidé de faire appel à une prestation pour la direction technique de l'évènement	LE ZEMIE SENS	69007	LYON	11 645,00	Prix forfaitaires et unitaires	4 mois	21/04/2016
16SS004	MAPA < 90 000 € HT	3A	Fournitures et Services	Prestations de contrôles techniques réglementaires et obligatoires des véhicules de service de la ville de Grenoble : berline, camionnettes, fourgons	Contrôles réglementaires et obligatoires des véhicules de service de la ville de Grenoble et du CCAS : contrôle technique, contrôle pollution, contrôle véhicule Gaz, contrôle véhicule électrique, et contre-visite	ALLIES CONTRÔLE TECHNIQUE	38100	GRENOBLE	Maximum par an : 17 500,00	Prix unitaires avec maximum	1 an reconductible 3 ans	01/03/2016
16S032	MAPA < 90 000 € HT	3A	Fournitures et Services	Diffusion du journal "Gre-Mag"	Diffusion dans toutes les boîtes aux lettres du journal municipal de la ville de Grenoble "Gre-Mag"	LES DIFFUSEURS REUNIS	38100	GRENOBLE	Maximum par an : 15 000,00	Prix unitaires avec maximum	1 an reconductible 3 ans	26/04/2016
16S033	MAPA < 90 000 € HT	3A	Fournitures et Services	Enquête portant contrôle de la distribution en boîte aux lettres	Contrôle de la distribution en boîte aux lettres du journal municipal de la ville de Grenoble "Gre-Mag"	CoSpirit	69002	LYON	Maximum par an : 5 500,00	Prix unitaires avec maximum	1 an reconductible 3 ans	25/04/2016
16S052	MAPA < 90 000 € HT	3A	Fournitures et Services	Mise en place d'une solution de gestion du système de billetterie du Théâtre Municipal de Grenoble	Voir intitulé	RODRIGUE	95110	SANNOIS	Minimum : 20 000,00 Maximum : 89 500,00	Prix unitaires avec minimum et maximum	4 ans du 01/05/2016 au 30/04/2020	28/04/2016
16S151	MN sans publicité ni mise en concurrence < 90 000 € HT	3A	Fournitures et Services	Organisation de la fête des tulles : 2ème édition Achat d'une prestation artistique Achat d'un spectacle défilé des carnavales	Organisation et coordination d'un spectacle pour un défilé des tulles composé de cortèges de personnes déguisées incluant des chars et comprenant également des chorégraphes et interventions musicales tout au long de la déambulation	Collectif du défilé des Carnavales	38100	GRENOBLE	50 000,00	Prix global et forfaitaire	3 mois	02/05/2016
16TIC090	MAPA < 90 000 € HT	3A	Techniques de l'information et de la communication	Maintenance et Assistance MARCO	Maintenance et support du logiciel MARCO version 2 client / serveur distribué et supporté par le titulaire. Le terme maintenance couvre d'une part un service d'accès aux mises à jour réglementaires et évolutives du logiciel MARCO et d'autre part un service de support téléphonique et de maintenance corrective du logiciel MARCO	AGYSOFT	34090	MONTPELLIER	Par an : 9 462,00	Prix global et forfaitaire	1 an reconductible 2 ans	11/04/2016
16P176	MAPA < 90 000 € HT	DIM	Prestations intellectuelles	Ecole élémentaire Hoche Etudes Techniques Géotechniques	Etudes géotechniques à réaliser en phase d'études préliminaires, en phase conception et en phase réalisation	EG.SOL	38610	GIERES	Maximum : 24 500,00	Prix unitaires avec maximum	3 ans	11/04/2016
16P011	MAPA < 90 000 € HT	DIM	Prestations intellectuelles	Extension Ecole Diderot Etudes Géotechniques	Etudes géotechniques à réaliser en phase d'études préliminaires, en phase conception et en phase réalisation	KAENA	38660	SAINTE-VINCENT-DE-MERCUZE	Maximum : 24 500,00	Prix unitaires avec maximum	5 ans	14/04/2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2016
RENDU ACTE - MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

16P1036	MAPA < 90 000 € HT	DIM	Travaux	Quartier Teisseire Construction d'un local ordures ménagères Marché de Maîtrise d'œuvre	Voir intitulé	ATELIER D'ARCHITECTURE DU GRESIVAUDAN	38920	CROLLES	2 710,00	Prix global et forfaitaire	De la notification jusqu'à l'achèvement de la GPA des travaux	19/04/2016
16P1037	MAPA < 90 000 € HT	DIM	Prestations intellectuelles	Quartier Teisseire Construction d'un local ordures ménagères Marché de contrôle technique	Voir intitulé	BUREAU ALPES CONTRÔLE	38430	MOIRANS	1 350,00	Prix global et forfaitaire	De la notification jusqu'à l'achèvement de la GPA des travaux	19/04/2016
16P1038	MAPA < 90 000 € HT	DIM	Prestations intellectuelles	Quartier Teisseire Construction d'un local ordures ménagères Marché de coordination SPS niveau III	Voir intitulé	QUALICONSULT SECURITE	38113	VEUREY- VOROIZE	500,00	Prix global et forfaitaire	Délais d'exécution : de 48h à 3 semaines selon prestation	19/04/2016
16T045	Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A183	DIM	Travaux	Ecole primaire Jean Macé Réhabilitation de 5 classes Lot 03 - Peinture	Voir intitulé	BOSSANT- LOVERA	38560	JARRIE	16 665,00	Prix global et forfaitaire	2 mois	18/04/2016
16T046	Marché subséquent à l'accord-cadre n°14A177	DIM	Travaux	Ecole primaire Jean Macé Réhabilitation de 5 classes Lot 05 - Menuiserie Bois	Voir intitulé	DECO 38	38100	GRENOBLE	19 626,34	Prix global et forfaitaire	2 mois	18/04/2016
16T040	MAPA < 90 000 € HT	Espaces Verts	Travaux	Square Bajatère Aménagement des aires de jeux	Démolir des éléments de sols existants, créer un raccord sur regard, fournir et implanter un nouveau jeu de balance sur sol copeaux, des mobiliers bois peints, créer des buttes de terre engazonnées et poser des jeux ressort et toboggan fournis sur un sol souple en gazon synthétique	TOUTENVERT	38160	CHATTE	Base : 26 713,00 PS 1 : 1 560,00 PS 2 : 810,00	Prix unitaires	2 semaines	03/05/2016
15A340	MAPA < 90 000 € HT	3A	Fournitures et Services	Marché d'insertion et de qualification professionnelle ayant pour activité support des travaux de nettoyage d'éléments verticaux des galeries de l'Arlequin et des Baladins et ensemble mobilier et immobilier des quartiers Villeneuve et Village Olympique à Grenoble	Insertion sociale et professionnelle d'habitants résidant prioritairement à Grenoble, qui rencontrent des difficultés particulières d'accès ou de maintien dans l'emploi. La Ville confiera au prestataire la réalisation de prestations d'accompagnement, de professionnalisation et de préparation à l'emploi réalisées dans un cadre réel de production et d'activités d'utilité sociale, axées sur la préservation des espaces ou bâtiments publics (nettoyage, entretien, maintenance) sur les quartiers Villeneuve et Village Olympique	REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE	38100	GRENOBLE	Maximum annuel : 95 000,00	Prix unitaires avec maximum	1 an reconductible 3 ans	29/04/2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2016
RENDU ACTE - AVENANTS

Numero	Service prescripteur	Numero de l'avenant	Intitule du marche initial	Objet du marche initial	Résumé de l'objet de l'avenant	Attributaire	Montant du marche initial en € HT	Modification du montant du marche initial en € HT	Autres modifications du marche initial	Date de signature de l'avenant par la Ville
14A072	3A	1	Fourniture de peintures, accessoires et revêtements muraux	Fournitures pour l'ensemble des services intervenant sur le patrimoine bâti (entretien courant, rénovation, ... etc) : peintures, accessoires et lattes de verre	Prolongation de la durée du marché jusqu'au 31/12/16 et augmentation du montant maximum de la 2ème période du marché de 4 %, celle-ci passera de 100 000 euros HT à 104 000 euros HT	LE COMPTOIR SEIGNEURIE GAUTHIER 45153 SAINT-JEAN-DE LA-RUELLE	Maximum : 100 000,00	Maximum : 104 000,00		26/04/2016
15T280	Espaces Verts	1	Parc Marilave Aménagement de 3 aires de jeux	Voir intitulé	Augmentation du montant initial afin de prendre en charge des travaux supplémentaires	ID VERDE 38320 EYBENS	57 135,83	60 404,83		21/04/2016

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFCIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	------------------------------	-------	---------

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D'ACTION EN JUSTICE :

16-0653	Arrêté (19/04/2016)	Cabinet DENIAU	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Grenoble par M. MAGNANI aux fins d'obtenir l'indemnisation de dégâts causés à son véhicule par un regard décaissé cours Jean Jaurès, pour les travaux d'installation des voies du tramway ligne E.	
16-0663	Arrêté (19/04/2016)	Mme VERNHES (juriste)	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre des des requêtes formées devant le Conseil des Prud'hommes de Grenoble par Mme BELLET, Mme PERDREAU, Mme RAVEL, Mme RUIZ, Mme TROUILLET, M. FAVARO et M. GIANASTASIO en non respect de la procédure de licenciement.	
16-0920	Arrêté (19/05/2016)	Me STEINMETZ	La Ville est autorisée à ester en justice devant la cour administrative d'appel de Lyon dans le cadre de l'affaire l'opposant à M. BELDIENNA.	
16-0922	Arrêté (23/05/2016)	Me MOLLION	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes formées devant le conseil des Prud'hommes de Grenoble par Mme CASTILLO et M. HUISSOUD en application de l'article L.1224-3 du code du travail.	
19-0951	Arrêté (23/05/2016)	Me MOLLION	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée par Mme LAIFAQUI devant la Cour administrative de Lyon à l'encontre du jugement du Tribunal administratif de Grenoble du 29/12/2015 rejetant sa demande indemnitaire.	
19-0952	Arrêté (23/05/2016)	Mme VERNHES, juriste	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes formées devant le Conseil des Prud'hommes de Grenoble par Mme CASTELLI en non respect de la procédure de licenciement.	

19-0954	Arrêté (23/05/2016)	SCP DELACHENAL	La Ville est autorisée à intervenir devant les juridictions judiciaires afin d'obtenir l'expulsion des personnes occupant sans droit, ni titre le bien sis 40 rue Blanche Monier.	
---------	------------------------	----------------	---	--

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIÈRE :

16-0698	Arrêté (05/04/2016)	M. et Mme GRIMONET Alain	Cimetière Saint Roch - Titre n°130 - Renouvellement de concession du 03/01/2016 au 02/01/2031.	Redevance : 294 €
16-0699	Arrêté (05/04/2016)	M. VASSUNTINSKY Georges	Cimetière Grand Sablon - Titre n°131 - Renouvellement de concession du 07/12/2013 au 06/12/2063.	Redevance : 1 134 €
16-0700	Arrêté (05/04/2016)	Mme CASALI Andrée	Cimetière Saint Roch - Titre n°132 - Renouvellement de concession du 23/01/2016 au 22/01/2031.	Redevance : 294 €
16-0701	Arrêté (06/04/2016)	M. MARCEL Jean-Pierre	Cimetière Grand Sablon - Titre n°133 - Renouvellement de concession du 04/09/2015 au 03/09/2030.	Redevance : 282 €
16-0702	Arrêté (06/04/2016)	Mme LACCHINI Evelyne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°134 - Renouvellement de concessions du 05/04/2014 au 04/04/2044.	Redevance : 1 314 €
16-0703	Arrêté (06/04/2016)	M. et Mme DUPERRAY René	Cimetière Saint Roch - Titre n°135 - Renouvellement de concession du 25/05/2016 au 24/05/2031.	Redevance : 294 €
16-0704	Arrêté (06/04/2016)	M. et Mme TURC Pierre	Cimetière Grand Sablon - Titre n°136 - Renouvellement de concession du 08/02/2016 au 07/02/2031.	Redevance : 294 €
16-0705	Arrêté (06/04/2016)	M. et Mme DIABY Moutar, Mama	Cimetière Grand Sablon - Titre n°137 - Nouvelle Concession du 06/04/2016 au 05/04/2031.	Redevance : 294 €
16-0707	Arrêté (06/04/2016)	M. et Mme ORIOU Annick	Cimetière Grand Sablon - Titre n°138 - Renouvellement de concession du 25/04/2016 au 24/04/2031.	Redevance : 294 €
16-0708	Arrêté (09/04/2016)	M. et Mme FORTE Noël	Cimetière Grand Sablon - Titre n°139 - Renouvellement de concession du 09/04/2016 au 08/04/2046.	Redevance : 657 €
16-0777	Arrêté (12/04/2016)	Mme Elvire CAUSSE	Cimetière Grand Sablon - Titre n°142 - Renouvellement de concession du 12/04/2016 au 11/04/2031.	Redevance : 294 €
16-0778	Arrêté (12/04/2016)	Mme DI GIOIA Marie	Cimetière Saint Roch - Titre n°143 - Nouvelle Concession du 12/04/2016 au 11/04/2046.	Redevance : 657 €
16-0779	Arrêté (13/04/2016)	Mme PAVVANI Marie-Thérèse	Cimetière Saint Roch - Titre n°144 - Nouvelle Concession du 13/04/2016 au 12/04/2031.	Redevance : 294 €
16-0780	Arrêté	M. GIANASTIASO Christian	Cimetière Grand Sablon - Titre n°145 - Nouvelle Concession du	Redevance : 294 €

	(14/04/2016)			13/04/2016 au 12/04/2031.	
16-0781	Arrêté (14/04/2016)	M. FIORIO Jean	Cimetière Grand Sablon - Titre n°146 - Renouvellement de deux concessions du 22/04/2016 au 21/04/2031.	Redevance : 588 €	
16-0782	Arrêté (14/04/2016)	M. DREVOT André	Cimetière Saint Roch - Titre n°147 - Renouvellement de deux concessions du 22/04/2016 au 21/04/2031.	Redevance : 588 €	
16-0783	Arrêté (15/04/2016)	M. JOURDAN Gilberte	Cimetière Grand Sablon - Titre n°148 - Nouvelle Concession du 15/04/2016 au 14/04/2046.	Redevance : 657 €	
16-0784	Arrêté (18/04/2016)	M. BUONO Stéphane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°149 - Nouvelle Concession du 18/04/2016 au 17/04/2066.	Redevance : 1 134 €	
16-0785	Arrêté (18/04/2016)	Mme PONT Simone	Cimetière Grand Sablon - Titre n°150 - Renouvellement des concessions du 20/04/2016 au 19/04/2031.	Redevance : 588 €	
16-0786	Arrêté (19/04/2016)	M. et Mme MOTTIN Yvon et Yvette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°151 - Renouvellement de concession du 29/01/2016 au 28/01/2031.	Redevance : 294 €	
16-0788	Arrêté (19/04/2016)	M. et Mme LOCHEN Michel, Hélène	Cimetière Grand Sablon - Titre n°152 - Nouvelle Concession du 19/04/2016 au 18/04/2046.	Redevance : 657 €	
16-0789	Arrêté (19/04/2016)	M. GUERRA Giovanni	Cimetière Grand Sablon - Titre n°153 - Renouvellement de concession du 25/05/2016 au 24/05/2046.	Redevance : 657 €	
16-0790	Arrêté (19/04/2016)	M. POLGATI Olivier	Cimetière Grand Sablon - Titre n°154 - Renouvellement d'une concession du 21/03/2012 au 20/03/2027.	Redevance : 294 €	
16-0791	Arrêté (21/04/2016)	M. et Mme DELFORNO Alexandre	Cimetière Saint Roch - Titre n°155 - Renouvellement d'une concession du 21/01/2014 au 20/03/2029.	Redevance : 294 €	
16-0834	Arrêté (21/04/2016)	Mme GLAND Liliane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°157 - Renouvellement de concession du 05/01/2016 au 04/01/2031.	Redevance : 294 €	
16-0835	Arrêté (21/04/2016)	M. et Mme PETRONE Joseph et Claudine	Cimetière Saint Roch - Titre n°156 - Nouvelle Concession du 21/04/2016 au 20/04/2066.	Redevance : 1 134 €	
16-0837	Arrêté (25/04/2016)	M. GAULTIER Yvon	Cimetière Saint Roch - Titre n°160 - Renouvellement de concession du 06/05/2013 au 05/05/2043.	Redevance : 657 €	
16-0838	Arrêté (22/04/2016)	M. BLANC-VIAL Dominique	Cimetière Saint Roch - Titre n°159 - Renouvellement de concession du 21/11/2005 au 20/11/2020.	Redevance : 294 €	
16-0871	Arrêté (29/04/2016)	Mme PIERRE Monique	Cimetière Saint Roch - Titre n°140 - Renouvellement de deux concessions du 07/09/2019 au 06/09/2034.	Redevance : 588 €	
16-0872	Arrêté (29/04/2016)	Mme NOGUERRA Maria	Cimetière Grand Sablon - Titre n°141 - Nouvelle Concession du 12/04/2016 au 11/04/2031.	Redevance : 294 €	
16-0873	Arrêté (22/04/2016)	M. et Mme COUTURIER Bernard et Paulette	Cimetière Saint Roch - Titre n°158 - Renouvellement de deux concessions du 16/12/2013 au 15/12/2043.	Redevance : 1 314 €	
16-0874	Arrêté (26/04/2016)	M. et Mme BUCCI Dominique et Anne-Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°161 - Renouvellement de concession du 22/04/2014 au 21/04/2029.	Redevance : 294 €	

16-0875	Arrêté (28/04/2016)	M. RUBIO René	Cimetière Saint Roch - Titre n°162 - Renouvellement de deux concessions du 09/04/2014 au 08/04/2029.	Redevance : 588 €
16-0876	Arrêté (27/04/2016)	M. GALTAROSSA Jean-Pierre	Cimetière Grand Sablon - Titre n°164 - Renouvellement de concession du 13/03/2016 au 12/03/2046.	Redevance : 657 €
16-0877	Arrêté (27/04/2016)	Mme COSTA DOMINGUES Maria de Conceicao	Cimetière Grand Sablon - Titre n°165 - Renouvellement de concession du 25/04/2010 au 24/04/2025.	Redevance : 294 €
16-0878	Arrêté (29/04/2016)	Mme ANDRIEUX Jeanine	Cimetière Saint Roch - Titre n°171 - Renouvellement de concession du 06/01/2013 au 05/01/2028.	Redevance : 588 €
16-0879	Arrêté (29/04/2016)	Mme VIALLET Dianella	Cimetière Grand Sablon - Titre n°172 - Renouvellement de concession du 11/05/2016 au 10/05/2031.	Redevance : 294 €
16-0933	Arrêté (28/04/2016)	Mme DEPERT Marie-Claude	Cimetière Grand Sablon - Titre n°166 - Renouvellement de concession du 17/03/2016 au 16/03/2031.	Redevance : 294 €
16-0934	Arrêté (28/04/2016)	M. DALDOUL Ali	Cimetière Saint Roch - Titre n°168 - Renouvellement de concession du 08/04/2016 au 07/04/2046.	Redevance : 1 314 €
16-0935	Arrêté (28/04/2016)	M. et Mme LOCATELLI Pierre et Christiane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°169 - Renouvellement de concession du 29/03/2014 au 28/03/2044.	Redevance : 657 €
16-0936	Arrêté (29/04/2016)	M. LOCATELLI Philippe	Cimetière Grand Sablon - Titre n°170 - Renouvellement de concession du 11/02/2016 au 10/02/2031.	Redevance : 294 €
16-0937	Arrêté (03/05/2016)	Mme FERRI Annette	Cimetière Saint Roch - Titre n°178 - Renouvellement de concession du 16/03/2016 au 15/03/2031.	Redevance : 294 €
16-0938	Arrêté (03/05/2016)	Mme BLANC Blanche	Cimetière Grand Sablon - Titre n°179 - Renouvellement de deux concessions du 23/02/2017 au 22/02/2032.	Redevance : 588 €
16-0939	Arrêté (04/05/2016)	M. et Mme EYRAUD Alain	Cimetière Grand Sablon - Titre n°180 - Renouvellement de concession - prenant du 12/02/2016 au 11/02/2031.	Redevance : 294 €
16-0940	Arrêté (04/05/2016)	Mme ROBINSON Yvette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°181 - Renouvellement de concession du 04/05/2016 au 03/05/2066.	Redevance : 526,40 €
16-0941	Arrêté (06/05/2016)	M. GIROUD Marc	Cimetière Grand Sablon - Titre n°182 - Renouvellement de deux concessions du 09/04/2015 au 08/04/2030.	Redevance : 588 €
16-0942	Arrêté (06/05/2016)	Mme TONIN Geneviève	Cimetière Saint Roch - Titre n°183 - Nouvelle Concession du 06/05/2016 au 05/05/2066.	Redevance : 1 134 €
16-0943	Arrêté (09/05/2016)	M. et Mme BURDILLAT Bernard et Liliane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°184 - Nouvelle Concession du 09/05/2016 au 08/05/2046.	Redevance : 657 €
16-0944	Arrêté (09/05/2016)	M. PAPADOPULOS Robert	Cimetière Grand Sablon - Titre n°185 - Renouvellement de concession du 23/03/2016 au 22/03/2031.	Redevance : 294 €
16-0945	Arrêté (10/05/2016)	Mme MODESTE Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°186 - Nouvelle Concession du 10/05/2016 au 09/05/2031.	Redevance : 294 €
16-0966	Arrêté	M. MARCEL Jean-Pierre	Cimetière Grand Sablon - Titre n°133 - Renouvellement de	Redevance : 294 €

	(02/05/2016)		concession du 04/09/2015 au 03/09/2030. (Annule et remplace l'arrêté n°16-0701).	
16-0967	Arrêté (02/05/2016)	Madame PEREZ Marcelle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°175 - Renouvellement de concession du 16/06/2016 au 15/06/2031.	Redevance : 294 €
16-0968	Arrêté (02/05/2016)	Mme BELLEMAIN Louise	Cimetière Saint Roch - Titre n°176 - Renouvellement de concession du 06/05/2016 au 05/05/2046.	Redevance : 657 €
16-0969	Arrêté (03/05/2016)	M. PEREZ Stéphane	Cimetière Saint Roch - Titre n°174 - Renouvellement de concession du 03/05/2016 au 02/05/2031.	Redevance : 294 €
16-1016	Arrêté (18/05/2016)	M. et Mme MEYNARDI Henri et Jacqueline	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 163 - Renouvellement de concession du 6/11/2015 au 5/11/2030.	Redevance : 294 €
16-1017	Arrêté (18/05/2016)	M. et Mme DIASPARRA Luigi et Anna	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 167 - Nouvelle concession du 28/04/2016 au 27/04/2066.	Redevance : 1 134 €
16-1018	Arrêté (12/05/2016)	M. RIBAUD Jean	Cimetière Saint Roch - Titre n° 173 - Renouvellement de concession du 11/10/2013 au 10/10/2028.	Redevance : 882 €
16-1019	Arrêté (18/05/2016)	Mme CHINAL Joséphine	Cimetière Saint Roch - Titre n° 174 - Renouvellement de concession du 24/03/2016 au 23/03/2046.	Redevance : 657 €
16-1020	Arrêté (11/05/2016)	M. et Mme GROSSO Dominique et Liliane	Cimetière Saint Roch - Titre n° 187 - Renouvellement de concession du 7/05/2016 au 6/05/2031.	Redevance : 294 €
16-1021	Arrêté (11/05/2016)	Mme TODDOROFF Eyanthia	Cimetière Saint Roch - Titre n° 188 - Nouvelle concession du 11/05/2016 au 10/05/2031.	Redevance : 294 €
16-1022	Arrêté (13/05/2016)	Mme NUNZY Liliane	Cimetière Saint Roch - Titre n° 189 - Renouvellement de concession du 15/07/2016 au 14/07/2046.	Redevance : 657 €
16-1023	Arrêté (17/05/2016)	M. et Mme COLONEL Marin et Arlette	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 190 - Renouvellement de concession du 16/02/2016 au 15/02/2031.	Redevance : 294 €
16-1025	Arrêté (19/05/2016)	M. PAMBANI Simon et Mme MAKAY Thérèse	Cimetière Grand Sablon - Titre n° 191 - Nouvelle concession du 19/05/2016 au 18/05/2031.	Redevance : 294 €
16-1027	Arrêté (19/05/2016)	M. MERMIER Jean Louis	Cimetière Saint Roch - Titre n° 192 - Renouvellement de concession du 27/06/2014 au 26/06/2044.	Redevance : 294 €
16-1029	Arrêté (19/05/2016)	Mme BELLON Marie Louise	Cimetière Saint Roch - Titre n° 193 - Renouvellement de concession du 2/01/2015 au 1/01/2045.	Redevance : 657 €

STATIONNEMENT : Evolution de la politique de stationnement sur voirie**Monsieur Jacques WIART expose,**

Mesdames, Messieurs,

La politique de stationnement d'une collectivité fait partie intégrante de la politique générale de transports et déplacements du territoire dont elle fait partie, elle-même étant fonction de son histoire urbaine et de sa géographie physique et sociale, mais surtout des choix d'aménagements faits sur la longue durée en matière d'organisation de l'habitat et des activités économiques, ainsi que de répartition des lieux d'éducation, de cultures, de loisirs et de nature.

A l'échelle de notre région urbaine grenobloise, ce sont les objectifs du SCOT 2030 qui proposent un dessein prospectif sur les orientations souhaitables en termes d'aménagement du territoire, avec une vision résolument « polycentrique » de notre région urbaine, car il est proposé que son équilibre repose fondamentalement sur plusieurs polarités autour desquelles doivent se structurer les axes de liaison et d'échanges.

Dans le cadre de ces grandes orientations, la politique de déplacement durable de Grenoble Alpes Métropole et du SMTC vise la fluidité de circulation et des échanges entre ces différentes polarités et au sein d'entre elles, tout en cherchant à réduire avec détermination les divers impacts environnementaux : pollution de l'air, nuisances sonores, consommation d'énergie fossile et empreinte carbone. Cette politique se traduit, depuis 2014, par la refonte du réseau et du tarif TAG pour les transports en commun, le développement des parkings-relais (gratuits pour les usagers TAG, TransIsère, MétroVélo, TER), l'apaisement de la vitesse, le développement des cheminements piétons et cyclistes, des études pour un « Métrocâble », et l'amélioration de la logistique urbaine pour les activités économiques.

En toute cohérence avec cette dynamique de changement, la ville de Grenoble propose une nouvelle politique de stationnement qui répond à une ambition d'ensemble pour une ville plus fluide, moins polluée et plus conviviale. Cette politique vise aussi l'accompagnement des évolutions de comportements déjà à l'œuvre : + 31 % pour la pratique cyclable entre 2009 et 2015 et + 10 % de fréquentation en 2 ans sur le réseau SMTC.

Avec un cadre physique contraint par sa situation géographique formidable, et une forte densité de population et d'activités économiques, l'espace public grenoblois est sous pression. 63 % des ménages sont motorisés, ce qui représente un parc de 65 000 véhicules personnels, auquel se rajoutent les véhicules professionnels des artisans et entreprises, ainsi que les véhicules extérieurs à la ville, estimés à 110 000 par jour. Ces véhicules ont forcément des besoins de stationnement, sur des durées plus ou moins longues, sachant que l'offre privée et publique de stationnement représente 90 000 places. Assez logiquement, une pression de stationnement s'exerce prioritairement dans les zones gratuites (Ile verte, Arago-Jean Macé-Martyrs, quartier Saint-Bruno, Eaux claires, Exposition-Bajatière, etc.). *A contrario*, certains parkings en ouvrage et parkings-relais sont sous-utilisés (Hôtel de ville, Catane, gare,...).

Même dans la ville historique, des disponibilités de places existent dans les parkings en ouvrage la semaine ou le week-end. Des possibilités de stationnement demeurent ainsi inutilisées, y compris dans les garages privés, tandis que le stationnement sur voirie occupe une grande part de l'espace public, au détriment d'autres usages souhaitables : des trottoirs plus larges, des plantations végétales nombreuses, des aménagements cyclables, des commodités d'accès et d'usage aux commerces de proximité, et de manière générale un embellissement de la ville.

En contrepartie, la fluidité retrouvée de circulation doit bénéficier à ceux qui ont un usage « contraint » de la voiture, tant que pour des raisons professionnelles que personnelles (personnes à mobilité réduite, déménagement, horaires décalés, météo, etc.).

Il vous est donc proposé de procéder aux évolutions suivantes :

Tarifification tout public

Zones oranges et violettes (stationnement courte durée, en zones commerçantes) :

La nouvelle tarification qui est proposée vise à modifier l'équilibre des tarifs entre les parkings et le stationnement de surface. Jusqu'à présent, le stationnement dans les parkings était plus cher que le stationnement sur voirie, y compris pour de courtes durées. Afin d'inciter davantage à l'usage des parkings, sous-utilisés pour certains d'entre eux, Grenoble Alpes Métropole a diminué en juillet 2015 les tarifs des 2 ou 3 premières heures dans les parcs de stationnement. L'évolution tarifaire proposée vient compléter ce dispositif.

Il est proposé de maintenir le principe du demi-tarif entre 12h et 14h.

Tarifs proposés pour les zones oranges et violettes :

	Temps de stationnement autorisé en minutes (cumul)
0,50 €	15
0,60 €	17
0,70 €	19
0,80 €	21
0,90 €	24
1,00 €	26
1,10 €	28
1,20 €	30
1,30 €	33
1,40 €	35
1,50 €	37
1,60 €	39
1,70 €	42
1,80 €	44

	Temps de stationnement autorisé en minutes (cumul)
1,90 €	46
2,00 €	48
2,10 €	51
2,20 €	53
2,30 €	55
2,40 €	57
2,50 €	60
2,60 €	63
2,70 €	66
2,80 €	69
2,90 €	72
3,00 €	75
3,10 €	78
3,20 €	81

	Temps de stationnement autorisé en minutes (cumul)
3,30 €	84
3,40 €	87
3,50 €	90
3,60 €	93
3,70 €	96
3,80 €	99
3,90 €	102
4,00 €	105
4,10 €	108
4,20 €	111
4,30 €	114
4,40 €	117
4,50 €	120

Zone verte (stationnement longue durée, en zone résidentielle) :

La tarification proposée dans la zone verte a pour objectif d'améliorer la rotation et libérer des places pour le stationnement des riverains.

Le principe de cette tarification est le suivant :

- 1€50 de l'heure pour les 3 premières heures
- 1€ de l'heure pour les heures suivantes

La gratuité entre 12h et 14h est conservée.

Tarifs proposés pour la zone verte :

	Temps de stationnement autorisé en minutes (cumul)
0,50 €	20
0,60 €	24
0,70 €	28
0,80 €	32
0,90 €	36
1,00 €	40
1,10 €	44
1,20 €	48
1,30 €	52
1,40 €	56
1,50 €	60
1,60 €	64
1,70 €	68
1,80 €	72
1,90 €	76
2,00 €	80
2,10 €	84
2,20 €	88
2,30 €	92
2,40 €	96
2,50 €	100
2,60 €	104
2,70 €	108
2,80 €	112
2,90 €	116
3,00 €	120
3,10 €	124
3,20 €	128
3,30 €	132
3,40 €	136
3,50 €	140

	Temps de stationnement autorisé en minutes (cumul)
3,60 €	144
3,70 €	148
3,80 €	152
3,90 €	156
4,00 €	160
4,10 €	164
4,20 €	168
4,30 €	172
4,40 €	176
4,50 €	180
4,60 €	186
4,70 €	192
4,80 €	198
4,90 €	204
5,00 €	210
5,10 €	216
5,20 €	222
5,30 €	228
5,40 €	234
5,50 €	240
5,60 €	246
5,70 €	252
5,80 €	258
5,90 €	264
6,00 €	270
6,10 €	276
6,20 €	282
6,30 €	288
6,40 €	294
6,50 €	300
6,60 €	306

	Temps de stationnement autorisé en minutes (cumul)
6,70 €	312
6,80 €	318
6,90 €	324
7,00 €	330
7,10 €	336
7,20 €	342
7,30 €	348
7,40 €	354
7,50 €	360
7,60 €	366
7,70 €	372
7,80 €	378
7,90 €	384
8,00 €	390
8,10 €	396
8,20 €	402
8,30 €	408
8,40 €	414
8,50 €	420
8,60 €	426
8,70 €	432
8,80 €	438
8,90 €	444
9,00 €	450
9,10 €	456
9,20 €	462
9,30 €	468
9,40 €	474
9,50 €	480

Tarification résidents

Pour les résidents comme pour les usagers horaires, l'objectif de l'évolution tarifaire est d'inciter au stationnement dans les parkings (privés ou publics) plutôt que sur voirie.

Cette tarification vise également à contenir, voire diminuer quand cela est possible, le taux de motorisation des ménages en favorisant parallèlement l'utilisation des modes alternatifs dont l'auto-partage, les transports en commun, le vélo, etc.

Il convient toutefois de protéger les ménages à faibles revenus de cette augmentation, et la tarification proposée sera donc basée sur le quotient familial du ménage.

Il est donc proposé que chaque ménage puisse acheter un ticket résident mensuel sur la base des tarifs suivants :

Montant du quotient familial	Montant du ticket résident mensuel
700€ et inférieur	10 €
701 à 800€	12 €
801 à 900€	14 €
901 à 1000€	16 €
1001 à 1100€	18 €
1101 à 1200€	20 €
1201 à 1250€	22 €
1251 à 1300€	24 €
1301 à 1350€	26 €
1351 à 1400€	28 €
Supérieur à 1400€	30 €

Si le ménage a besoin de tickets résidents mensuels supplémentaires, ils seront vendus au tarif de 40 € par ticket.

Les tarifs résidents mensuels sont valables pour une durée de 30 jours.

Le tarif pour les tickets résidents journaliers et hebdomadaires, à prendre directement sur l'horodateur pour les détenteurs d'un macaron résident, sera de respectivement 3 et 9 €.

Pour mémoire, le tarif résident permet de stationner, dans le secteur de domiciliation du titulaire du macaron ou du ticket résident :

- de 9h à 10h dans la zone orange,
- de 9h à 19h dans les zones verte et violette.

Tarification professionnelle

Concernant les tarifications existantes pour les professions dites « Dépannages urgents » et professions médicales, sont proposés une évolution tarifaire et **un allongement de la durée de stationnement autorisée** afin de faciliter les usages des professionnels concernés.

Le tarif proposé est de 10 centimes par tranche de 10 minutes, pour une durée maximale de 2

heures de stationnement, quelle que soit la zone de stationnement (verte, violette ou orange).

Ce tarif est accessible par le biais du dispositif PIAF, et sera disponible par le biais du paiement du stationnement par téléphone mobile qui sera déployé en 2017.

Le dispositif sera par ailleurs étendu au secteur para-médical (auxiliaires de vie).

Les professions pouvant bénéficier de ces tarifs préférentiels sont :

Artisans effectuant des dépannages urgents :

- électriciens,
- fumistes,
- plombiers,
- serruriers,
- vitriers.

Professionnels médicaux effectuant des visites à domicile :

- infirmiers,
- kinésithérapeutes,
- médecins généralistes,
- orthophonistes,
- orthoptistes,
- pédiatres,
- sages-femmes,
- biologistes.

Professionnels des soins à domiciles :

- auxiliaires de vie

Ces professionnels devront, au préalable, justifier de leur statut, et apposer sur leur pare-brise, de manière visible de l'extérieur, le macaron qui leur aura été délivré.

<u>Généralisation des 20 minutes gratuites en zones commerçantes</u>

Les horodateurs des zones orange et violette disposaient jusqu'à présent d'un lecteur de cartes magnétiques, permettant la délivrance, une fois par jour et par carte, de 20 minutes de stationnement gratuit. La modernisation des horodateurs conduit à la suppression de ces lecteurs au profit d'un lecteur de carte bancaire.

Afin de soutenir les activités commerçantes, la centralisation des horodateurs permet désormais de proposer aux usagers de stationner gratuitement sur les zones orange et violette pour une durée de 20 minutes maximum (non cumulable avec un ticket de stationnement), une seule fois par jour, en renseignant à l'horodateur sa plaque d'immatriculation.

Ainsi, il est proposé d'expérimenter la généralisation de la gratuité des 20 minutes gratuites en zones commerçantes, selon ces modalités, jusqu'au 31 décembre 2017.

Les suites à donner à ce dispositif seront travaillées avec les acteurs économiques à l'automne 2017.

Stationnement des personnes à mobilité réduite

Conformément à la loi n°2015-300 du 18 mars 2015, le stationnement de surface est gratuit pour les personnes titulaires de la carte de stationnement pour les personnes handicapées (carte prévue par l'article L.241-3-2 du code de l'action sociale et des familles). La gratuité s'applique sur toutes les places de stationnement ouvertes au public.

Pour bénéficier de la gratuité, la carte originale devra être apposée derrière le pare-brise, de sorte à être lisible depuis l'extérieur du véhicule.

Gratuité du mois d'août

La gratuité accordée durant 14 jours à partir du premier lundi du mois d'août est maintenue pour l'été 2016. Elle sera supprimée à compter de l'été 2017, car la logique reste bien de libérer l'espace public sur voirie, même en été, et d'inciter au report modal et à l'utilisation des parcs privés ou publics.

Modalités de remboursement du ticket résident

Les modalités de remboursement du ticket résident aux usagers en faisant la demande sont actuellement strictement encadrées, et seuls les usagers pouvant justifier de la perte involontaire de l'usage de leur véhicule peuvent solliciter un remboursement.

Il est proposé d'élargir la liste des situations permettant un remboursement des abonnés résidents, et de prendre en compte les cas suivants :

- vente du véhicule,
- destruction du véhicule,
- vol du véhicule,
- déménagement à une adresse n'appartenant pas au même secteur résident ou dans une autre commune

Pour procéder au remboursement, l'abonné devra transmettre obligatoirement, et selon sa situation, les pièces justificatives suivantes:

Situation de l'abonné	Pièces justificatives obligatoires	
Vente du véhicule	- Déclaration de Cession du Véhicule - Ticket résident original	- Relevé d'identité bancaire ou postale - Facture du ticket résident
Destruction du Véhicule	- Carte Grise du Véhicule - Certificat de destruction d'un véhicule ou certificat de cession en vue de destruction ou Procès Verbal constatant la destruction du véhicule	
Vol du Véhicule	- Carte Grise du Véhicule - Procès Verbal de déclaration de vol	
Déménagement	- Justificatif de domicile du nouveau lieu de résidence (bail, taxe d'habitation,...) - Ticket résident original	

En cas de force majeure, une attestation pourra être demandée en remplacement de l'une des pièces justificatives présentées ci-dessus.

Le montant du remboursement sera calculé au prorata du nombre de jours de non utilisation. Les remboursements seront imputés sur le Budget principal, en chapitre 11 (62878 - Remboursements de frais à d'autres organismes).

Il est proposé que l'ensemble des nouvelles tarifications entrent en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2016.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Ville durable du 09 juin 2016

- Ressources du 06 juin 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs ci-dessus pour les zones orange, violette et verte à compter du 1er juillet 2016 ;

- d'adopter les tarifs ci-dessus pour la tarification résident, pour les tickets vendus à compter du 1er juillet 2016 ;

- d'adopter les tarifs ci-dessus pour la tarification professionnelle à compter du 1er juillet 2016 ;

- d'expérimenter la généralisation en zones orange et violette du dispositif 20 minutes gratuites jusqu'au 31 décembre 2017 ;

- de réaffirmer la gratuité du stationnement pour les personnes à mobilité réduite titulaires de la carte de stationnement ;

- de supprimer la gratuité du mois d'août à compter de l'été 2017 ;

- de procéder au remboursement du ticket résident pour les bénéficiaires demandeurs entrant dans l'une des situations présentées et présentant l'ensemble des pièces justificatives requises pour leur situation.

Conclusions adoptées :

Adoptée

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,

Le Conseiller Municipal Délégué,,

M. Jacques WIART

Affichée le :

Annexe à la délibération N° 19. E005

TRANSFORMATIONS DE POSTES A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2016

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville Emancipatrice	Affaires Culturelles	Bibliothèque d'étude et du patrimoine	Assistant de conservation	Adjoint du patrimoine
Ville Emancipatrice	Sports (Mission Sport et Quartiers)		Educateur des activités physiques et sportives	Adjoint d'animation

TRANSFORMATIONS DE POSTES A LA DIRECTION EDUCATION JEUNESSE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016

Catégorie	Service Education Jeunesse	Cadre d'emplois	Quotité actuelle	Quotité future
B	1-3	Animateur (3 postes)	80	85
B	2-5	Animateur (3 postes)	80	85
B	4-6	Animateur (4 postes)	80	85
C	1-3	Adjoint d'animation (6 postes)	80	85
C	1-3	Adjoint d'animation (3 postes)	70	75
C	2-5	Adjoint d'animation (6 postes)	80	85
C	2-5	Adjoint d'animation (3 postes)	70	75
C	4-6	Adjoint d'animation (4 postes)	80	85
C	4-6	Adjoint d'animation (6 postes)	70	75

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2016**

CONVENTION GÉNÉRALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS							
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence délibération et/ou convention	Subvention fonctionnement 2015	Objet de la subvention proposée	Subvention 2016		
					fonctionnement déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 Convention d'objectifs et de moyens	Mistral Football Club	délibération C003 du 20 juin 2016	20 400 €	Aide à l'insertion professionnelle "emploi d'avenir" Festifoot Festifoot (Mission Sport et Quartiers)	15 450 €	6 814 €	5 400 €
							1 500 €
							450 €
Total							7 350 €

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS GÉNÉRALES D'OBJECTIFS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Subvention fonctionnement 2015	Objet de la subvention proposée	Subvention 2016		
		Date signature convention	Validité convention			fonctionnement déjà votée	Avantage en nature	proposée
3 avenant financier	Aviron Grenoblois	13-janv-16	31-déc-2016	107 203 €	Fonctionnement complémentaire 2016	77 760 €	0 €	19 598 €
		délibération 70-C005 du 21 décembre 2015						
3 avenant financier	Entente Athlétique Grenoble 38	11-janv-16	31-déc-2016	77 490 €	Fonctionnement complémentaire 2016	64 450 €	0 €	9 221 €
		délibération 70-C005 du 21 décembre 2015						
3 avenant financier	Football Club des Alloboges ASAFIA/FC2A	13-janv-16	31-déc-2016	31 000 €	Sensibilisation à l'équilibre alimentaire Sensibilisation à l'équilibre alimentaire (Mission Sport et Quartiers) Projet citoyenneté Mini-séjours pour les jeunes	32 200 €	8 736 €	1 300 €
								200 €
								300 €
					Total			2 100 €
3 avenant financier	Grenoble Isère Métropole Patinage	22-mars-16	31-déc-2016	97 150 €	Participation à l'entretien des lames	97 150 €	0 €	600 €
		délibération 26-C003 du 29 février 2016						
3 avenant financier	GUC Grenoble Ski	27-janv-16	31-déc-2016	27 500 €	Stage ski pour enfants difficiles	13 750 €	4 087 €	1 500 €
		délibération 75-C021 du 21 décembre 2015						
3 avenant financier	Sport dans la ville	06-janv-16	31-déc-2016	30 000 €	Fonctionnement 2016	0 €	0 €	15 000 €
		délibération 73-C019 du 21 décembre 2015						
3 avenant financier	Trampoline Club du Dauphiné	15-janv-16	31-déc-2016	28 606 €	Fonctionnement complémentaire 2016	15 600 €	0 €	7 084 €
		délibération 70-C005 du 21 décembre 2015						
Total								55 103 €
Total Général								62 453 €

Annexe à la délibération N° 72. Co15

Conseil Municipal du 20 Juin 2016
Annexe 1 à la délibération N° 72- Co15

TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS ASSOCIATIONS Socioculturelles, Jeunesse et associations ressource DEJ

NOM ASSOCIATION	Rappel subventions annuelles 2015 accordées par la Ville	OBJET	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	SUBVENTION SUR PROJET	TOTAL
SECTEUR 1					
CS CHORIER BERRIAT	205 809 €	Ateliers éducatifs périscolaire - Solde		600	
		Projets spécifiques séjours 2016		1 260	
		Soit un total de :			1 860 €
MJC PARMENTIER	336 194 €	Ateliers éducatifs périscolaire - Solde		16 410	
		Projets spécifiques séjours 2016		3 054	
		Projets spécifiques ski		1 182	
Soit un total de :				20 646 €	
SECTEUR 2					
MPT SAINT LAURENT	244 126 €	Ateliers éducatifs périscolaire - Solde		13 200	
		Projets spécifiques séjours 2016		1 848	
		Projets spécifiques ski		4 087	
Soit un total de :				19 135 €	
MJC MUTUALITE	206 253 €	Ateliers éducatifs périscolaire - Solde		7 800	
		Projets spécifiques séjours 2016		2 184	
		Projets spécifiques ski		888	
Soit un total de :				15 862 €	
MJC ALLOBROGES	298 888 €	Opération VVV - Printemps		1 000	
		Ateliers éducatifs périscolaire - Solde		9 990	
		Projets spécifiques séjours 2016		3 900	
Soit un total de :				4 740 €	
SECTEUR 3					
LE PLATEAU	354 049 €	Opération VVV - Printemps		1 000	
		Opération VVV - solde Hiver		600	
		Ateliers éducatifs périscolaire - Solde		3 900	
		Projets spécifiques séjours 2016		2 616	
		Projets spécifiques ski		2 380	
		Initiative Jeunesse - Fonctionnement - Correspondant Jeunesse	7 623		
Soit un total de :				18 119 €	
ME BACHELARD	233 823 €	Ateliers éducatifs périscolaire - Solde		6 200	
		Projets spécifiques séjours 2016		1 632	
		Projets spécifiques ski		5 140	
Soit un total de :				12 972 €	
MJC ANATOLE FRANCE	233 740 €	Opération VVV - Printemps		1 200	
		Ateliers éducatifs périscolaire - Solde		6 750	
		Projets spécifiques séjours 2016		1 560	
		Projets spécifiques ski		4 259	
Soit un total de :		2 000			15 769 €
MJC EAUX CLAIRES	291 104 €	Ateliers éducatifs périscolaire - Solde		10 500	
		Projets spécifiques séjours 2016		1 872	
		Projets spécifiques ski		2 670	
Soit un total de :				15 042 €	
SECTEUR 4					
CLEF	189 589 €	Ateliers éducatifs périscolaire - Solde		9 000	
		Projets spécifiques séjours 2016		1 224	
		Projets spécifiques ski		3 429	
Soit un total de :				13 653 €	
MJC Lucie AUBRAC	272 639 €	Ateliers éducatifs périscolaire - Solde		5 700	
		Projets spécifiques séjours 2016		1 506	
		Projets spécifiques ski		1 835	
Soit un total de :				9 041 €	
Centres de Loisirs ACL	395 763 €	Ateliers éducatifs périscolaire Clémenceau Dnant - Solde		1 363	
		Ateliers éducatifs périscolaire Jean Jauris - Solde		5 975	
		Projets spécifiques séjours 2016		4 896	
		Projets spécifiques ski		2 600	
Soit un total de :				14 834 €	
ME CLOS D'OR	286 807 €	Ateliers éducatifs périscolaire - Solde		5 600	
		Projets spécifiques séjours 2016		4 824	
		Projets spécifiques ski		7 550	
		Subvention liée à la fréquentation - Solde	4 032		
Soit un total de :				22 006 €	
SECTEUR 5					
AUESC BAJATIÈRE	319 494 €	Ateliers éducatifs périscolaire - Solde		9 970	
		Projets spécifiques séjours 2016		7 242	
		Projets spécifiques ski		5 303	
Soit un total de :				22 515 €	
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	265 283 €	Ateliers éducatifs périscolaire - Solde		9 000	
		Projets spécifiques séjours 2016		2 928	
		Projets spécifiques ski		1 328	
Soit un total de :				13 256 €	
ENFANTINE	88 055 €	Projets spécifiques séjours 2016		528	
Soit un total de :				528 €	
ME TEISSEIRE	281 422 €	Ateliers éducatifs périscolaire - Solde		4 500	
		Projets spécifiques séjours 2016		1 680	
		Projets spécifiques ski		1 068	
Soit un total de :				7 248 €	

TABLEAU RECAPITULATIF SUBVENTIONS ASSOCIATIONS Socioculturelles, Jeunesse et associations ressource DEJ

NOM ASSOCIATION	Rappel subventions annuelles 2015 accordées par la Ville	OBJET	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	SUBVENTION SUR PROJET	TOTAL
SECTEUR 6					
ME PREMOL	260 109 €	Ateliers éducatifs périscolaire - Solde		4 575	
		Projets spécifiques séjours 2016		6 696	
		Projets spécifiques ski		3 390	
		Soit un total de :			
MJC PREMOL	260 470 €	Opération VVV - Printemps		1 200	
		Ateliers éducatifs périscolaire - Solde		1 200	
		Projets spécifiques séjours 2016		924	
		Projets spécifiques ski		360	
Soit un total de :				3 684 €	
LA CORDEE	311 026 €	Projets spécifiques séjours 2016		3 108	
		Projets spécifiques ski		2 210	
		Soit un total de :			
ASSOCIATIONS JEUNESSE ET AUTRES ASSOCIATIONS					
CAP BERRIAT	263 000 €	Initiative Jeunesse - Projet		24 000	116 835 €
		Initiative Jeunesse - Fonctionnement	92 835		
ADILJ	78 965 €	Initiative Jeunesse - Fonctionnement	31 782		31 782 €
AFEV	30 000 €	Initiative Jeunesse - Fonctionnement	15 000		15 000 €
AFRIC IMPACT - Batoka VI	10 532 €	Projets spécifiques séjours 2016		630	879 €
		Complément séjours Noël 2015		249	
La Bifurk	53 000 €	Initiative Jeunesse - Fonctionnement	15 000		15 000 €
UNIS CITE	22 000 €	Initiative Jeunesse - Fonctionnement	7 500		7 500 €
Calliope	10 600 €	Initiative Jeunesse - Fonctionnement	5 600		5 600 €
PRUNIER SAUVAGE	90 000 €	Association Ressources et Autres	10 000		10 000 €
CSF	42 000 €	Association Ressources et Autres	6 000		6 000 €
PASS	6 000 €	Développement des pratiques		1 100	1 100 €
JEUNES ET NATURE	135 000 €	Association Ressources et Autres	57 500		73 500 €
		Réact'active		16 000	
MAISON DES JEUX	40 571 €	Développement des pratiques		13 000	18 500 €
		Association Ressources et Autres	5 500		
SCOUTS ET GUIDES DE France	0 €	Mise à disposition de matériel		1 554	1 554 €
TOTAL			260 372	308 657	569 029 €

ANNEXE 1

Tarifs CUISINE CENTRALE assujettis à la TVA en vigueur

	Tarif sept.2013		Tarif sept.2016	
	<i>Base tarifaire</i>		<i>Base tarifaire</i>	
TARIF A- CCAS		4,99 €		4,99 €
Repas midi ou soir non livré	100 %	4,99 €	100 %	4,99 €
Repas, midi ou soir livré	104 %	5,18 €	104 %	5,18 €
Repas festif	130 %	6,49 €	130 %	6,49 €
Dîner allégé	69 %	3,45 €	69 %	3,45 €
Dîner	88 %	4,38 €	88 %	4,38 €
Potage	-	0,61 €	-	0,61 €
Plat garni (plat protidique + garniture)	43 %	2,14 €	43 %	2,14 €
Plat principal du soir	36 %	1,80 €	36 %	1,80 €
Fromage ou dessert	20 %	1,00 €	20 %	1,00 €
Pâtisserie	-	1,74 €	-	1,74 €
Pâtisserie aux fruits	-	1,55 €	-	1,55 €
Tarte salée	-	1,51 €	-	1,51 €
Réduits salés/sucrés (x3)	-	2,15 €	-	2,15 €
Gâteau d'anniversaire	-	1,74 €	-	1,74 €
Repas crèche (jusqu'à 18 mois)	-	2,99 €	-	2,99 €
Repas crèche (après 18 mois)	-	3,49 €	-	3,49 €

ANNEXE 1

Tarifs Cuisine Centrale assujettis à la TVA en vigueur

	Tarif sept.2013		Tarif sept.2016	
	<i>Base tarifaire</i>		<i>Base tarifaire</i>	
TARIF B – Services municipaux		5,38 €		5,38 €
Repas servi au service déneigement	100 %	5,38 €	100 %	5,38 €
Lait chocolaté	28%	1,50 €	28%	1,50 €
Sandwichs	36%	1,92 €	36%	1,92 €

	Tarif sept.2013		Tarif sept.2016	
	<i>Base tarifaire</i>		<i>Base tarifaire</i>	
TARIF C – groupes ou institutions		3,36 €		3,36 €
Classes de nature	100 %	3,36 €	100 %	3,36 €
Centres de loisirs	100 %	3,36 €	100 %	3,36 €
Sandwich	50 %	1,67 €	50 %	1,67 €
Couverts en plastique	7 %	0,25 €	7 %	0,25 €

ANNEXE 2

AUTRES PRESTATIONS -Tarifs CUISINE CENTRALE et SELF
CLEMENCEAU assujettis à la TVA en vigueur

Repas midi ou soir non livré	11,66 € TTC
Repas, midi ou soir livré	12,10 € TTC
Repas festif	15,17 € TTC
Collation du midi non livrée	8,61 € TTC
Buffets froids ou chauds non livrés	15,17 € TTC
Buffets froids ou chauds livrés	16,93 € TTC
Cocktail Dinatoire non livré	7,51 € TTC
Cocktail Dinatoire livré	8,61 € TTC
Sandwich « astreinte »	1,95 € TTC
Sandwich "clubs"	2,58 € TTC
Boisson	0,95 € TTC
Café, Thé, Infusions	0,40 € TTC
Goûter sans boisson	1,43 € TTC
Petit déjeuner avec boissons	2,46 € TTC
Pâtisserie	1,59 € TTC
Plat unique	8,73 € TTC
Plateau repas « standard »	8,61 € TTC
Plateau repas « développement durable »	13,65 € TTC
Pain 40 grs	0,10 TTC